



**RAPPORT
ANNUEL**

2023

CGNI 



TABLE DES MATIÈRES

LES MESSAGES	4
Du Président	
Du Directeur Général	
STRUCTURE	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
COMITÉ DE DIRECTION	9
LES SERVICES	
VENTE ET MARKETING	14
EXPLOITATION	20
RESSOURCES HUMAINES	22
SERVICE TECHNIQUE	24
RAPPORT E.S.G	30
LES STATISTIQUES	38
ANNEXES	48

**LE MESSAGE
DU PRÉSIDENT**

-

**LE MESSAGE
DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL**



**MESSAGE
DU PRÉSIDENT**
BENOÎT GAILLARD

vidéo disponible sur notre site



**MESSAGE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
PIERRE IMHOF**

vidéo disponible sur notre site



LA STRUCTURE



LA STRUCTURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPE CGN SA

	Depuis
Benoît Gaillard Président, à Lausanne	2019
Yves de Siebenthal Vice-président, à Genève	2006
Marc-Olivier Buffat Administrateur, à Lausanne	2019
Gionata Piero Buzzini Administrateur, à Genève	2021
Bertrand Duchoud Administrateur, à Saint-Gingolph	2012
Fabienne Knapp Administratrice, à Genève	2019
Jérémie Lagarrigue Administrateur, à Sainte-Maxime (F)	2015
Josiane Lei Administratrice, à Evian-Les Bains (F)	2020
Jean-Marc Mermoud Administrateur, à Bougy-Villars	2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION CGN BELLE ÉPOQUE SA

	Depuis
Maurice Decoppet Président, à Saint-Sulpice	2012
Jean-Marc Mermoud Vice-président, à Bougy-Villars	2012
Benoît Gaillard Administrateur, à Lausanne	2019
Catherine Labouchère Administratrice, à Gland	2015
Laurent Wehrli Administrateur, à Glion	2012

COMITÉS

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2023, les différents comités sont composés de :

- › Comité RH
B. Gaillard (Président) - M.-O. Buffat
- B. Duchoud - S. Montangero - Y. de Siebenthal
- › Comité technique
Y. de Siebenthal (Président) - J. Lagarrigue
- J.-M. Mermoud
- › Comité finances et risques
M.-O. Buffat (Président) - B. Duchoud
- B. Gaillard - F. Knapp - S. Montangero
- › Comité offre et marketing
J.-M. Mermoud (Président) - M. Decoppet
- B. Gaillard - L. Wehrli

CONSEIL D'ADMINISTRATION CGN SA

	Depuis
Benoît Gaillard Président, à Lausanne	2019
Yves de Siebenthal Vice-président, à Genève	2006
Christophe Arminjon Administrateur, à Thonon-les-Bains (F)	2021
Marc-Olivier Buffat Administrateur, à Lausanne	2019
Fabienne Knapp Administratrice, à Genève	2019
Jérémie Lagarrigue Administrateur, à Sainte-Maxime (F)	2015
Stéphane Montangero Administrateur, à Aigle	2013

COMITÉ DE DIRECTION



De gauche à droite: **Maria Semenova**, Directrice financière, **Pascal Fivaz**, Directeur d'exploitation, Directeur général suppléant, **Pierre Imhof**, Directeur général, **Caroline Dayen**, Directrice marketing, **Benoît Lecocq**, Directeur RH, **Irwin Gafner**, Directeur technique.

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Pierre Imhof Directeur général
Pascal Fivaz Directeur d'exploitation, Directeur général suppléant
Caroline Dayen Directrice marketing
Irwin Gafner Directeur technique
Benoît Lecocq Directeur RH
Maria Semenova Directrice financière

LA STRUCTURE

ARRIVÉE DE BENOIT LECOQCQ

Benoît Lecocq est arrivé à la CGN le 1^{er} octobre 2023 comme directeur des ressources humaines. Il est titulaire d'une licence en droit et de nombreuses formations RH spécialisées auprès du CRQP - Centre romand pour les questions de personnel. Il a été responsable des ressources humaines dans plusieurs entreprises, notamment dans les domaines de l'horlogerie, de l'industrie et de la construction, comme Secheron SA, Chopard & Cie SA et Rampini & Cie SA.

Son parcours lui a permis de développer de grandes compétences tant juridiques que managériales, en menant des équipes pluridisciplinaires et en étant en relation avec les syndicats.

.....
Nous remercions **M. Mathias Gay-Crosier**, Chef de projet RH, qui a assuré l'interim durant l'année 2023, jusqu'à l'arrivée de M. Benoît Lecocq.



ARRIVÉE DE CAROLINE DAYEN

Caroline Dayen a rejoint la CGN le 1^{er} septembre 2023 en qualité de directrice marketing.

Elle est titulaire d'un master en gestion d'entreprise HEC de l'Université de Genève. Active dans les domaines du marketing, de la communication, de l'événementiel et de la vente depuis plus de 20 ans, elle a acquis une solide expérience dans différents postes entre Paris et la Suisse. Elle a notamment été directrice de Monthey tourisme, directrice commerciale & marketing d'Aquaparc et directrice marketing, communication & events de la Cave Les Fils de Charles Favre.

Mme Dayen est ainsi au bénéfice d'un réseau important dans le domaine du tourisme, ainsi que dans le domaine économique et politique en Valais et dans le Chablais.

.....
Nous remercions **Mme Carole Hosp**, responsable offre et vente, qui a assuré la représentation du Marketing au comité de direction durant l'année 2023, jusqu'à l'arrivée de Mme Caroline Dayen.



An aerial photograph of a dense forest, showing a complex network of tree canopies and shadows. The colors range from dark green to almost black, with some lighter patches where sunlight hits. In the bottom-left corner, there is a solid blue rectangular box containing the text "LES SERVICES" in white, bold, uppercase letters.

LES SERVICES



VENTE ET MARKETING

Nous avons accueilli 2'734'731 passagers à bord de nos bateaux. Un record !

71% de nos voyageurs utilisent les lignes de mobilité et confirment ainsi le rôle important qu'assure la CGN dans le transport public. L'arrivée prochaine des NAVIEXPRESS sur ces lignes sera d'ailleurs en parfaite adéquation avec les attentes de ses utilisateurs : confort, sécurité, modernité.

Mais l'image de la CGN, c'est avant tout ses magnifiques bateaux centenaires sur le lac Léman, dont les clichés sont utilisés à de multiples fins de promotion, souvent sans que la CGN en soit informée. Parmi les différents produits, citons les Geneva Tours (boucle de 55min dans la rade via Bellevue) qui ont connu une progression de 26,4% : 94'749 passagers transportés en 2023 !



VENTE

Bien que l'horaire 2022 ait été plébiscité d'un point de vue commercial, l'horaire 2023 a dû être revu en raison d'un manque de personnel, ainsi que de l'absence d'un bateau en réserve d'exploitation.

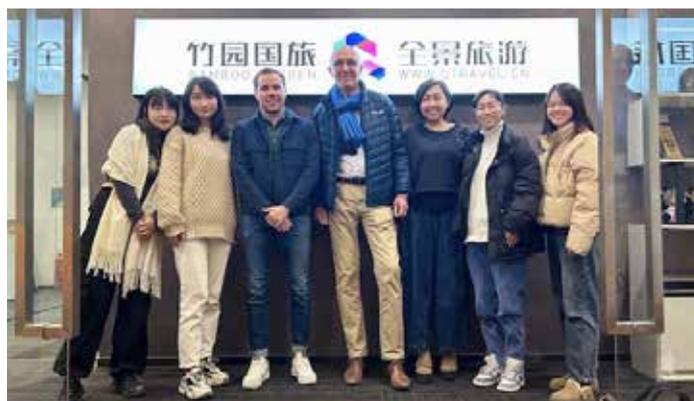
Cinq mesures ont été mises en place

- Raccourcissement de la période haute saison de deux semaines et de la période automnale d'une semaine
- Réorganisation de l'horaire estival pour supprimer l'exploitation d'un bateau
- Durée d'exploitation prolongée pour les croisières évasion sur le printemps et l'automne
- Diminution de la vitesse d'exploitation sur les horaires touristiques (23km/h au lieu de 25km/h)
- L'horaire identique en mi- et en haute saison de certaines courses et l'ajout de liaisons matinales Lausanne - Haut-lac et vice-versa, ainsi qu'une liaison Bouveret - St-Gingolph - Lausanne en été ont permis à cette offre d'embarquer un nombre exceptionnel de passagers.

HLGR

En 2017, la CGN a rejoint les Highlights Lake Geneva Region (HLGR), qui regroupe 6 acteurs touristiques majeurs de la région lémanique (Glacier 3000, MOB, Château de Chillon, Musée Olympique, CGN, Maison Cailler). Ce partenariat permet une prospection ciblée sur les marchés asiatiques, en Amérique du Nord et sur certains marchés européens, grâce à de nombreuses synergies.

Après une importante diminution des clients en provenance d'Asie et d'Amérique du Nord durant la pandémie, le retour de cette clientèle est plus rapide que prévu. La CGN a ainsi accueilli environ 15'000 personnes voyageant en groupes en 2023 (17'000 en 2019) de ces marchés. À cela s'additionnent les clients individuels de ces mêmes marchés qui sont en constante augmentation.



VENTE ET MARKETING

RESTAURATION

2023 a été marqué par un changement de restaurateur. Fine Fourchette au fil de l'eau Sàrl, a pris la relève de Café Léman, dans l'urgence, après une séparation douloureuse. Il a opéré dès avril avec une grande partie des équipes de Café Léman. Une première année prise de marque réussie, qui permettra d'améliorer la prestation et la collaboration en 2024.



DIGITAL

La billetterie en ligne prend depuis plusieurs années de l'ampleur. En 2022, la part des recettes transport réalisées via ce canal s'élevait à 10%. Elle a, en 2023, progressé, pour atteindre les 12%. La moitié du chiffre d'affaires réalisé en ligne concerne des ventes de trip (transport sec).



COMMUNICATION

En 2023, la CGN a fêté ses 150 ans. À cette occasion, elle célébrait, à travers 12 thèmes, les acteurs du Léman, qui ont fait et continuent de faire ce qu'elle est aujourd'hui : son environnement naturel, ses rivages, ses villes, les usagers du lac, sa faune, son tissu économique sans oublier bien sûr, ses marins.

Cette célébration a trouvé un écho formidable dans le projet musical « Ici le lac ressemble à la mer », mené par Marc Aymon, en collaboration avec le Musée du Léman. Un fil rouge musical et des concerts ont rythmé cette année anniversaire en mettant en avant les chansons qui racontent le Léman.



EVÉNEMENTS PHARES 2023

La saison 2023 a également été marquée par les deux événements phares de la compagnie que sont les portes ouvertes du chantier et la parade navale qui a eu lieu à Morges.

Le succès populaire fut au rendez-vous avec près de 8'000 visiteurs pour les portes ouvertes et, pour la parade, 10'000 personnes sur les quais ainsi que près de 2'000 passagers à bord des 7 bateaux Belle Époque.



**VENTE ET
MARKETING**

2'734'731
passagers



448
articles de presse
(médias CH)

64
visites de presse
en collaboration avec les offices
de tourisme de la région

14
reportages
Chaînes nationales (FR et CH)
et régionales
(RTS, SRF, RSI, M6, VD FRIBOURG)



2'507
cartes Horizon
vendues

33'360
appels à l'infoline

1'540'000

sessions sur le site
CGN.CH

11'000

abonnés instagram

29'000

abonnés facebook

2'500

abonnés LinkedIn



EXPLOITATION

RENFORCEMENT DU BUREAU D'EXPLOITATION

Dans le but de répondre aux besoins grandissants de sollicitations tant au niveau de la planification des ressources que de la coordination de la navigation, le bureau d'exploitation (nommé nouvellement Bureau de la gestion de la navigation) a adapté son organisation interne afin de répondre aux défis qui lui sont posés. Depuis la saison d'été 2023, la desserte opérationnelle du Bureau a été augmentée afin de soutenir le service de piquet de plus en plus sollicité. Pour ce faire, des tours de service ont été créés pour disposer d'une permanence sur site de 7h00 à 21h50 la semaine et de 08h00 à 17h00 les weekends, appuyé du service de piquet en renfort et qui reste actif 24h/24h. Cette nouvelle organisation a permis d'être plus efficace dans la résolution des événements et de soulager un service de piquet rapidement limité dans ses capacités de coordination lors d'événements importants ou de situations impliquant plusieurs interventions à mener simultanément.

Menée sous forme de test de juillet à octobre 2023, cette expérience s'est montrée concluante et a conduit à pérenniser cette organisation dès avril 2024.

PLANIFICATION DES VACANCES

Traditionnellement l'octroi de vacances en saison d'été n'était pas admis au service de la navigation. Néanmoins, les discussions ainsi que les analyses menées en 2022, ont démontré le souhait grandissant de la part du personnel de pouvoir bénéficier de cette possibilité. En parallèle, il était aussi évident que le fait d'étendre les possibilités de prendre des vacances sur l'ensemble de l'année détendrait leur planification.

Pour pouvoir répondre à ce défi, il a été décidé, d'entente avec le partenaire social, de mener un sondage afin de connaître l'intérêt des uns et des autres à obtenir des vacances en juillet et août. Fort des résultats, il a été constaté que l'octroi d'une semaine de vacances couplée à une série de six jours de congés pouvait être assuré à toutes les personnes demandeuses et ce sur deux ans, selon leur préférence en 2023 ou 2024.

En parallèle, un groupe de travail incluant la direction de l'exploitation et le SEV a été créé afin de mettre en place un système de planification annuelle des vacances.



Capitaines 2024 de gauche à droite: Claude-Alain Débonnaire, Stéphane Houdry, José Rega, David Vuarnet, Philippe Robert-Charrue, Dominique Jaunin, Patrick Schaffner, Sophie Aymon, Claude Hänggeli, Rémy Gerber, Menduh Luta, Jean-Martial Mercanton, Christophe Magand, Bernard Gauthier, Patrick Perrenoud, Yann Zumofen, Alex Beauval, Michel Bonzon, Laurent Thierry, Marc Formosa, David Baillif, Didier Lacroix

Absents: Mathias Gay-Crosier, Daniel Gonin, Christophe Guillot, Raphaël Isaz, Antoine Kern, Alain Mathieu, Alain Mazoyer



LA PASSATION DU 1^{ER} CAPITAINE

Monsieur Olivier Chenux, 1^{er} capitaine de la CGN, a pris sa retraite fin avril après plus de 49 années de service à la CGN. Ce dernier a transmis les galons et la casquette de 1^{er} capitaine à son successeur et collègue, le capitaine Alex Beauval, lors d'une cérémonie symbolique le lundi 24 avril 2023 à bord du bateau « Lausanne » à quai à Ouchy.

RESSOURCES HUMAINES



LE RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE DIRECTION

L'année 2023, fut l'année du renouvellement de la moitié du Comité de Direction avec l'arrivée en février de Pierre Imhof, comme Directeur général puis en septembre de la Directrice marketing, Caroline Dayen et le mois suivant de Benoît Lecocq en tant que Directeur Ressources humaines.

Un véritable défi que de recréer et souder une Direction au milieu de projets d'ampleurs comme le système de rémunération ou la mise en œuvre du NAVIEXPRESS. Un pari que Pierre Imhof a su tenir en redonnant une structure stable à la CGN.

Ces changements, importants dans la vie d'une organisation, sont l'occasion pour le conseil d'administration de réaffirmer les orientations stratégiques et les priorités pour l'avenir de la CGN et ainsi assurer une gouvernance efficace et viable à long terme.

UN NOUVEAU SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION (NSR)

2023 a vu la concrétisation d'un projet ambitieux au niveau de sa mise en œuvre et des délais fixés. En effet, au terme de près de deux ans d'échange et de travail collaboratif entre la direction et le partenaire social ; le personnel de la CGN a pu, en novembre 2023, se prononcer sur le projet de Nouveau Système de Rémunération (NSR).

C'est avec une quasi-unanimité que le personnel a validé le projet, montrant ainsi sa reconnaissance dans le travail accompli et l'engagement au sein du partenariat social cher à nos valeurs.

Cette confirmation concrétise l'engagement de la CGN envers l'amélioration et l'optimisation de la structure organisationnelle. Le paysage professionnel évolue rapidement, avec le développement de nouvelles technologies et les changements démographiques qui façonnent les attentes et les besoins du personnel. Dans ce contexte, il était impératif que la CGN adapte son

organisation pour rester compétitive, attirer et retenir les meilleurs talents, tout en garantissant une rémunération équitable et transparente.

Le projet NSR a pu être mis en oeuvre en janvier 2024 dans le respect des objectifs d'équité salariale, d'attraction et rétention des talents, de transparence et communication mais aussi de motivation et engagement. La CGN peut ainsi assurer une rémunération juste et équitable pour tous qui attire les meilleurs talents et fidélise ses collaborateurs actuels. L'accent a été mis sur la communication pour fournir des informations claires et transparentes sur la structure salariale afin de renforcer la confiance du personnel dans l'organisation et valoriser son engagement envers la CGN.

En conclusion, la CGN remercie tous ceux qui ont contribué à ce processus et attend avec impatience les bénéfices positifs à venir de cette initiative stratégique.



DES COMPÉTENCES QUI ÉVOLUENT

Le nouveau système de rémunération ne se termine pas avec l'adaptation des salaires au 1^{er} janvier 2024, mais a ouvert des perspectives et projets sur les années à venir.

Le projet intègre des filières de formation plus claires, offrant à chacun la possibilité de renforcer ses compétences et de progresser au sein de l'entreprise. Ces filières permettent d'identifier les étapes nécessaires pour atteindre nos objectifs, que ce soit en acquérant de nouvelles compétences ou en suivant des formations spécialisées.

Cette transformation a également pour but de tenir compte, entre autres, de l'évolution des technologies et de nos besoins en personnel. Le projet de refonte des filières de promotion prévoit la mise en place d'une école interne de navigation. Cette structure permettra un développement plus fluide et plus rapide des compétences en assurant un suivi constant de chaque personne.

En conclusion, ces éléments ont généré une nouvelle dynamique au sein de la société, qui se concrétisera sur l'année 2024 et les suivantes...

SERVICE TECHNIQUE

INFRASTRUCTURES

Prolongement de l'estacade 3 au chantier naval

Le prolongement de l'estacade 3 a été effectué en automne 2023. Ce projet comportait le remplacement complet de tous les éléments originaux qui dataient de 1964, à savoir les pieux, la dalle, les appareils de chocs ainsi que les installations techniques.

Ces travaux de reconstruction et d'extension ont été l'occasion de doter le chantier d'une estacade d'une longueur totale d'environ 120 mètres qui est dorénavant accessible aux véhicules de 40 tonnes. Ce rallongement a ainsi permis de créer une place d'amarrage supplémentaire tout en respectant les contraintes de navigation et de remuage de la CGN mais également de faciliter les travaux des bateaux en maintenance.



Déménagement et agrandissement de l'atelier électricité

Historiquement, l'atelier électricité a toujours été situé dans la halle nord depuis sa création en 1964, année de l'ouverture du chantier naval, et n'a pas subi de rénovation depuis.

En 2021, l'atelier a pourtant été amputé d'environ 30 m² pour permettre la création d'un nouveau local TGBT (tableau général basse tension) et ainsi augmenter la puissance à 1'000 Ampères pour le site de Rhodanie à Lausanne. Cette surface a dû être compensée par la mise à disposition de conteneurs temporaires pour le stock de matériel électrique.

Afin de permettre à l'équipe d'augmenter sa surface de travail, passant de 75 m² (sans compter les conteneurs) à 300 m² et d'avoir un atelier répondant aux dernières normes en vigueur tout en disposant de la place pour stocker le matériel, leurs locaux ont été déplacé à l'est dans la halle sud, en créant un tout nouvel espace. L'emménagement dans ces nouveaux locaux est prévu au mois de juin 2024.



Création d'une plateforme PL8 d'accès et de faisceaux de pieux

La construction d'une plateforme métallique d'environ 20 m² permettant l'amarrage et le déploiement de la passerelle automatique du NAVIEXPRESS, a été achevée en septembre 2023. A cet effet, deux faisceaux de pieux ont été posés pour l'appui du bateau et un portail coulissant muni d'un verrouillage permet de sécuriser l'accès aux nouveaux bateaux.

Déploiement de prises 125 Ampères pour le NAVIEXPRESS

Un câble d'environ 250 mètres a été installé entre la place 6 et la place 8 à l'extrême est du chantier naval permettant le raccordement électrique du NAVIEXPRESS pour ses besoins en énergie lorsqu'il est à quai. À moyen terme, il est prévu d'adapter la totalité des places d'amarrage (tant au chantier naval qu'à la gare lacustre) avec ces nouvelles prises électriques de quai.

MAINTENANCE

Comme chaque année, les sept ateliers ont été mis à contribution avec la participation d'environ 70 employés spécialisés pour assurer la maintenance des 16 bateaux de la flotte active, auquel s'ajouteront les deux nouveaux NAVIEXPRESS.

REMOTORISATION

Deux bateaux de la flotte ont bénéficié d'un remplacement de leur motorisation. Le « Léman » et le « Général Guisan » ont vu leurs moteurs être changés après plus de 25'000 heures de bons et loyaux services.

Pour le « Général Guisan », il s'agissait de changer les moteurs de propulsion, arrivés en fin de vie, par de nouvelles unités de type V8 de MAN. Le « Léman » s'est vu doté de deux nouveaux moteurs de propulsion avec l'ensemble du système de dépollution, comprenant également les catalyseurs SCR pour réduire les émissions NOx (système ADBLue) et les filtres à particules de dernière génération.



REPLACEMENT DE L'APPAREIL À GOUVERNER DE «LA SUISSE»

Après plus d'un siècle d'utilisation (1910), le gouvernail du bateau « La Suisse » qui datait de la rénovation de 1971, a été changé en se référant au plus près aux plans historiques. La forme du safran retrouve ainsi sa géométrie d'origine. Toute la commande hydraulique a été modernisée en suivant les rénovations des autres bateaux Belle Époque. « La Suisse » est équipé aujourd'hui d'un nouvel appareil à gouverner Van der Velden / Damen.

BRÛLEUR

Les bateaux « Savoie » et « La Suisse » ont bénéficié d'une mise à jour des commandes des brûleurs ainsi que de la rénovation des automates.

MACHINE

Suite à une panne survenue en saison estivale, le bateau « La Suisse » a malheureusement dû être immobilisé pour le reste de la saison. Le palier de la bielle haute pression du brûleur a ainsi pu être refait en un temps record (moins de deux mois) grâce à l'excellent engagement de notre personnel et de nos fidèles fournisseurs.

PROJET NAVIEXPRESS

L'année 2023 a été marquée par la clôture de la construction du NAVIEXPRESS 1 et la finalisation des finitions extérieures du NAVIEXPRESS 2.

Ci-après, quelques dates clés concernant les travaux réalisés sur les deux NAVIEXPRESS :

NAVIEXPRESS 1

Février à août 2023 : finition des travaux intérieurs et réception du permis de navigation

Les éléments extérieurs étant terminés, les travaux d'aménagement intérieur, notamment l'installation des sièges, le montage du bar central et la mise en fonction des passerelles automatiques, ont pu prendre place et ont été terminés en février 2023, menant ainsi à la réception du permis de navigation en juillet 2023.

Divers autres travaux, tels que les raccordements électriques et de tuyauteries ont également été finalisés. Ce travail a permis de débuter le long processus d'inspections, d'acceptations et de tests des performances afin de s'assurer que le bateau soit bien conforme au cahier des charges contractuel

Dès septembre 2023 : test de performance et essais

Durant cette période, le NAVIEXPRESS 1 a effectué des tests de performance à lège (350 tonnes) et à pleine charge (415 tonnes) afin de déterminer sa consommation, sa vitesse, son confort ainsi que sa manœuvrabilité.

Les essais ont été un franc succès, pleinement concluants et à la hauteur des attentes de la CGN. Ils ont notamment permis de mettre en lumière les excellentes performances du navire avec une diminution de la consommation du carburant nécessaire (réduction de 35 à 40 % par rapport au « Léman »).

Le bateau offre également un plus grand confort en proposant plus d'espace pour chaque passager, un environnement acoustique plus silencieux ainsi qu'un impact plus faible au niveau des vibrations ressenties.

1^{er} janvier 2024 : transfert de propriété

Après différents tests et identifications des corrections relevées lors du processus d'acceptation, la totalité des 106 protocoles d'acceptance ont pu être établis menant à la concrétisation de la réception du bateau et ainsi à sa passation de propriété, du constructeur Shiptec au propriétaire CGN, au 1^{er} janvier 2024.



Dès janvier 2024 : prise en main du NAVIEXPRESS 1

Le NAVIEXPRESS est un bateau particulièrement novateur notamment du fait de son système de commande et de sa technologie qui se distingue du reste de la flotte de la CGN. Les capitaines sont en phase d'apprentissage et de prise en main du navire. S'ensuivra une formation spécifique pour les membres d'équipage et le personnel technique pour assurer, dans sa grande majorité, la maintenance et l'entretien en interne de ces deux nouvelles unités.

Problème de manœuvrabilité

Malgré ses excellentes performances, les NAVIEXPRESS rencontrent des problèmes de manœuvrabilité. Dans certaines conditions météorologiques. Des modifications seront apportées aux deux navires en 2025 pour résoudre ce problème

NAVIEXPRESS 2

Mars à mai 2023 : Finalisation de l'enveloppe et installation des moteurs

L'assemblage des éléments de la structure, arrivés en pièces détachées d'Allemagne six mois plus tôt, ainsi que l'installation des arbres des hélices en mars 2023, a permis de terminer l'exécution de l'enveloppe du bateau en avril 2023.

Avec la fin de la construction de l'armature, la vérification de la qualité des soudures a été effectué à l'aide d'un test de ressuage permettant de détecter d'éventuels fuites ou cavités. S'en est suivi l'installation des deux systèmes de propulsion hybride (diesel-électrique) qui développent une puissance de 900 kW thermique et 300 kW électrique par ligne d'arbre.

Juin à octobre 2023 : premier test d'étanchéité à l'eau et achèvement de la coque

Les moteurs étant posés, les premiers tests d'étanchéité de la coque avec eau ont pu avoir lieu dans le bassin radoub en juin 2023. Les résultats étant concluants, le sablage de la coque a pu être exécuté durant l'été. En parallèle, la finition de l'aménagement intérieur tels que l'électricité, la tuyauterie, l'isolation, le système de ventilation ainsi que la pose des cloisons se sont conclus avec l'installation des fenêtres.

RAPPORT SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ESG)

Bien que la CGN ne soit pas soumise à l'obligation d'un rapport sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), le conseil d'administration a souhaité aborder ces thèmes de manière explicite dans son rapport annuel.

ENVIRONNEMENT : LA CGN SUR LA VOIE DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

CHANGEMENT CLIMATIQUE

La CGN a utilisé en 2023 2,570 millions de litres de diesel pour sa flotte à hélice et les deux bateaux de la flotte Belle Époque à propulsion diesel-électrique (« Vevey » et « Italie »). La flotte de bateaux à vapeur (« La Suisse », « Simplon », « Rhône », « Savoie » et « Montreux ») a consommé 1,785 millions de litres d'huile extra légère. On peut estimer les rejets de gaz à effet de serre totaux dans l'atmosphère à 11'671 tonnes.

La CGN a pour ambition de diminuer la consommation de carburant au fur et à mesure du renouvellement ou de la rénovation de sa flotte. C'est ainsi que les deux NAVIEXPRESS qui seront mis en service en 2024 et 2025, du fait de leur conception et leur système de propulsion hybride, ont une consommation de carburant de 35% inférieure à un bateau actuellement en service de capacité comparable. Lors des opérations de maintenance et de changement de moteur, les engins les plus performants sont choisis et ils sont équipés de système de post-traitement des gaz (catalyseur de réduction des oxydes d'azote, AdBlue et filtres à particules).

En vue de la prochaine rénovation complète des bateaux Belle Époque « Simplon » et « Helvétie », une étude a été lancée avec un

financement de l'ABVL afin de déterminer un mode de propulsion économe en gaz à effet de serre. Cette étude sera également utile pour l'ensemble de la flotte Belle Époque, voire également pour la flotte moderne.

POLLUTION

En 2023, la CGN a été à l'origine d'un événement engendrant une pollution dans l'enceinte du chantier, le rejet de quelques litres d'eaux grasses dans le lac lors d'une manipulation de maintenance.

Cet événement a nécessité l'intervention des pompiers et de la police et un procès-verbal a été dressé à l'encontre de la Compagnie.

Les activités de maintenance sur l'eau (dock flottant inclus) sont identifiées comme étant un risque pour l'environnement. L'évaluation de la situation est en cours afin de répondre au cadre légal en vigueur. La modification de certaines de nos procédures de travail sera à prévoir concernant les activités de peinture sur l'eau, de ponçage ou de meulage sur le dock flottant.

En raison de nos infrastructures, notamment l'absence d'un second bassin de radoub, l'impact de nos activités sur la qualité de l'eau et de l'air notamment est réel lors de travaux effectués à l'extérieur malgré les procédures en place. Des mesures supplémentaires doivent être étudiées et mises en place afin d'élever notre niveau de maîtrise sur le risque de pollution environnementale.

La CGN a un projet de mise à jour de ses installations d'entretien sur le site de Rhodanie, ce qui offrira de meilleures conditions de travail et une meilleure protection contre les pollutions accidentelles.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La CGN a transporté en 2023 2,735 millions de voyageurs, dont 1,943 sur ses trois lignes de transport régional de voyageurs. Si la moitié de ces voyageurs avait effectué un trajet moyen de 100 km par la route, ils auraient effectué 97 millions de kilomètres et consommé environ 6 millions de litres de carburant, ce qui correspond à 15'660 tonnes de gaz à effet de serre.

Nous ne prenons en compte que la moitié des voyageurs transportés pour tenir compte du fait que des personnes renonceraient certainement à ce déplacement s'il n'existait pas de liaison par bateau, que certains utiliseraient d'autres moyens de transport public et que les voitures seraient occupées par plus d'une personne.

En comparaison, la flotte affectée aux lignes de trafic régional voyageurs a consommé en 2023 2.269 millions de litres de carburant, représentant environ 6'081 tonnes de gaz à effet de serre.

Si la comparaison est en faveur de la traversée du lac en bateau, elle montre aussi la nécessité de réduire d'avantage les émissions de l'activité de transport public

pour rendre la comparaison encore plus favorable, notamment avec un renouvellement progressif de la flotte contemporaine vers des navires consommant moins d'énergie et/ou fonctionnant avec des énergies émettant moins de gaz à effet de serre.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La CGN produit sur son site 310'000 kWh d'électricité par an grâce aux panneaux solaires installés sur ses ateliers. Cette quantité représente 30% de sa consommation.

Ses deux nouveaux bateaux NAVIEXPRESS seront à terme équipés de panneaux solaires permettant un gain de 21'000 kWh d'électricité par bateau, soit une économie annuelle de 11'000 litres de diesel.

PARTENARIAT ET DIALOGUE SOCIAL, UNE DES FORCES DE LA CGN

Conditions de travail

Les conditions de travail sont en grande partie réglées par une convention collective de travail signée par CGN SA et le SEV. Les horaires de travail du personnel soumis à la loi sur la durée du travail sont fortement encadrés par cette loi et son ordonnance d'application.

Une partie des ateliers est de construction récente avec des équipements adéquats et modernes. D'autres sont encore anciens et les conditions de travail n'y sont pas optimales. Ces ateliers devront faire l'objet d'une rénovation et/ou d'une reconstruction.

RAPPORT SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ESG)

Ces opérations sont prévues dans le plan stratégique qui devrait être publiée dans le deuxième semestre de l'année 2024.

La CGN ne dispose que d'un seul bassin de radoub, entièrement dévolu depuis 2021 à la construction de deux bateaux NAVIEXPRESS. En l'absence d'un deuxième équipement de ce type, de nombreuses interventions sur les bateaux doivent se faire en extérieur avec des protections de fortune ou depuis des radeaux, ce qui suppose une exposition à des conditions climatiques défavorables. Il est envisagé de construire un second bassin de radoub de caractéristiques et dimension identiques à l'actuel. Cela permettra de diminuer le nombre d'interventions en extérieur et aura des effets bénéfiques pour le personnel, la qualité du travail effectué et l'environnement.

RELATIONS ENTRE EMPLOYÉS ET DIRECTION

Le personnel de la CGN est fortement syndicalisé. En 2023, dix rencontres ont eu lieu entre une représentation syndicale et une représentation de la direction. Ces réunions ont principalement été consacrées à l'élaboration, dans une approche participative, du nouveau système de rémunération entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Il existe en outre une structure participative avec 5 commissions prévues par la CCT et réunissant des représentants du personnel et de la direction. Ces commissions participent au maintien et au développement d'une culture du dialogue entre les partenaires sociaux.

Enfin, un représentant du personnel est membre du conseil d'administration de CGN SA.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La CGN dispose de 2 collaborateurs au sein de son service Santé, sécurité et environnement (SSE), rattaché directement à la Direction générale. Les principales actions effectuées en 2023 sont :

- La formation des collaborateurs aux dangers particuliers (travaux en hauteur, élingage, utilisation de la plateforme élévatrice, permis cariste, etc.)
- L'achat d'équipements personnels spécialisés (équipements de protection individuel tels que chaussures de sécurité, casques, protections auditives, masques ventilés, vestes de travail chaudes, etc.)
- Le contrôle obligatoire des équipements et infrastructures (équipements de travail en hauteur, matériel de levage, rayonnage, nacelles et élévateurs, matériel de secours, etc.)
- L'organisation de tests auditifs en collaboration avec la SUVA pour le personnel exposé au bruit dans les ateliers notamment

- Le projet de gestion de l'eau potable à bord des bateaux
- Le suivi des travaux de la place 3 au chantier
- Le suivi et contrôle du Plan d'hygiène, Sécurité et environnement des deux NAVIEXPRESS
- La campagne contre le rayonnement solaire
- La mise en place d'un système de retenue (rail de sécurité, lignes de vie) sur les bateaux Lausanne et Ville de Genève afin de travailler en hauteur de manière sécurisée
- L'organisation de la Commission SSE en avril 2023 dont l'objectif principal est de promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé et de l'environnement au sein de nos activités sur la base de la participation des différents groupements
- Le suivi des travaux du bassin de radoub (nouveau système d'aspiration des gaz et particules)
- La participation à l'exercice Léman 23 en collaboration avec l'exploitation, les autorités suisses et françaises

FORMATION DU PERSONNEL

La CGN veut développer d'avantage sa politique de formation, actuellement manquante.

La formation continue revêt cependant une importance particulière dans un environnement en constante évolution et où les pratiques professionnelles changent rapidement. L'objectif est de permettre aux collaborateurs et aux collaboratrices d'acquérir de nouvelles compétences, de s'adapter aux évolutions du métier et d'uniformiser les pratiques internes. En 2023, un programme de formation de l'encadrement intermédiaire (technique et administratif) a été mis en place pour favoriser les échanges internes car leur rôle est essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de la société, le développement de leurs équipes et la gestion quotidienne de leurs opérations.

GOUVERNANCE

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations aux membres des conseils d'administration (jetons de présence, suivi des mandats et frais) a été de CHF 87'920 pour Groupe CGN SA, 189'350 pour CGN SA et 45'750 pour CGN Belle Époque SA.

Le montant global de la rémunération et des frais des 14 membres des trois conseils d'administration du groupe CGN en 2023 s'élève à CHF 359'177, dont CHF 323'000 payés aux administrateurs, le solde représentant les charges sociales.

RAPPORT SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ESG)

Le montant global de la rémunération de la direction en 2023 se monte à CHF 1'248'226. Les salaires annuels bruts cumulés des membres de la direction en fonction au 31 décembre 2023 sont de CHF 1'110'844 pour 6 personnes.

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET LEUR RÔLE

Le principal actionnaire institutionnel est le Canton de Vaud (37% des actions), suivi par le Canton de Genève (15%) et celui du Valais (4%). Les Conseils d'État de ces cantons désignent chacun un ou deux administrateurs. Le principal actionnaire privé est l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL ; 22%) ; le vice-président de cette association siège aux conseils d'administration de Groupe CGN SA et de CGN SA ; son président préside le conseil d'administration de CGN Belle Époque SA. L'ABVL participe au financement de la maintenance et de la rénovation des bateaux Belle Époque, via CGN Belle Époque SA. Ces travaux, ainsi que l'exploitation de cette flotte sont confiés à CGN SA.

Le Canton de Vaud, principal actionnaire, signe avec CGN SA une commande de prestation de transport public voyageur conformément à la loi fédérale sur les transports publics et une autre commande pour les prestations touristiques.

Le Canton de Genève, actionnaire à raison de 15%, signe avec CGN SA un mandat de prestation pour le financement de l'offre touristique genevoise.

DIVERSITÉ DES ORGANES DIRIGEANTS

Le conseil d'administration de Groupe CGN SA est composé de 9 membres, dont 5 désignés par les pouvoirs publics : 2 par le Conseil d'État du Canton de Vaud, 2 par le Conseil d'État du Canton de Genève et 1 par le Conseil d'État du Canton du Valais. Les 4 autres membres sont désignés par l'assemblée générale.

Parmi ces 9 membres, il y a 6 hommes et 2 femmes. Il y a 4 hommes et 1 femme parmi les membres désignés par les pouvoirs publics.

Le conseil d'administration de CGN SA est composé de 6 membres. 5 sont désignés par le conseil d'administration de Groupe CGN SA constitué en assemblée générale et 1 par l'assemblée générale du syndicat. Il compte 5 hommes et 1 femme.

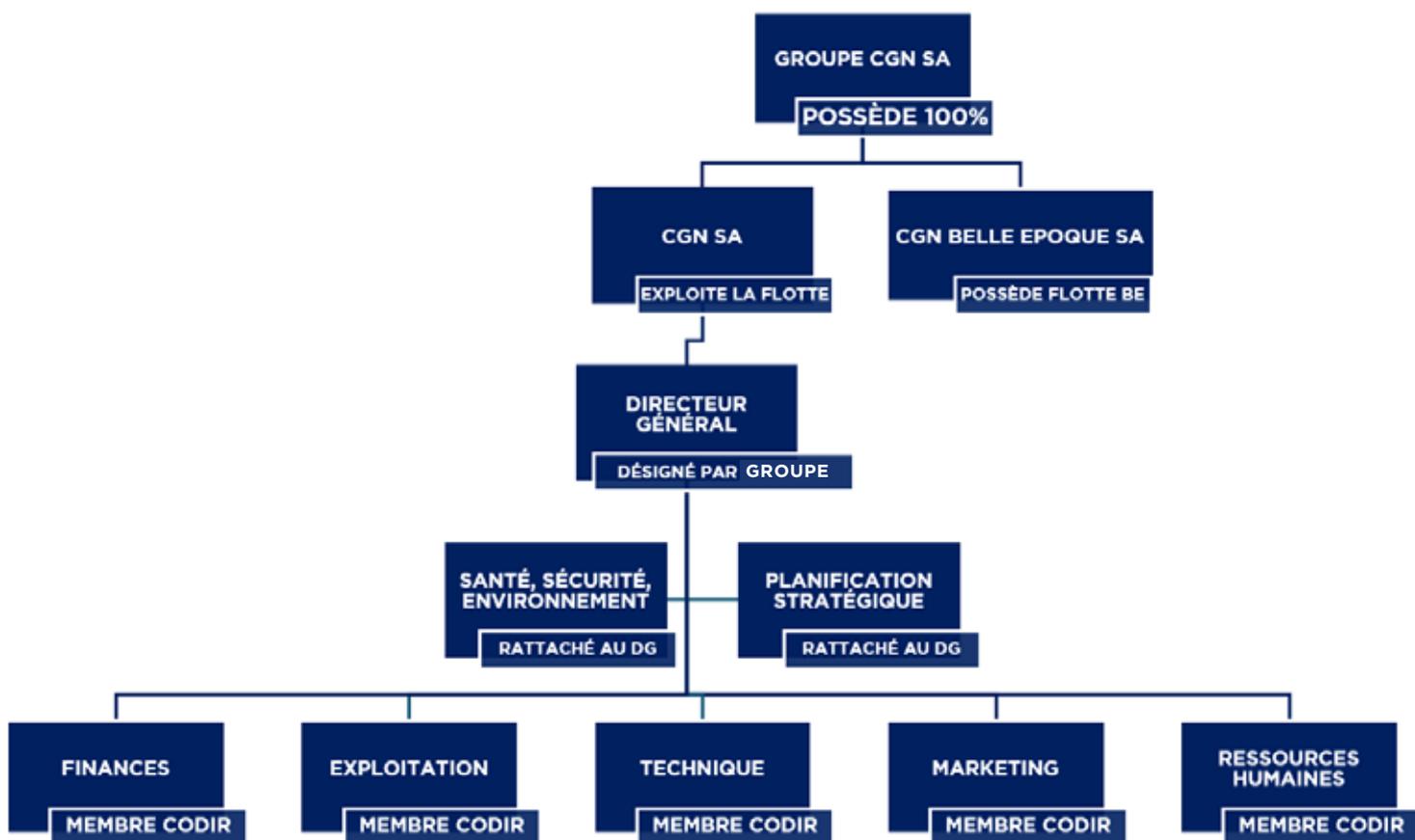
Le conseil d'administration de CGN Belle Époque SA est entièrement désigné par l'assemblée générale de Groupe CGN SA soit, de fait, son conseil d'administration. Il est composé de 5 personnes, dont 4 hommes et 1 femme.

Ensemble, les 3 conseils d'administration sont composés de 14 personnes, dont 11 hommes et 3 femmes.

La direction est composée de 6 personnes, dont 4 hommes et 2 femmes.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure organisationnelle peut être synthétisée dans l'organigramme ci-dessous:



RAPPORT SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE (ESG)

Groupe CGN SA possède deux filiales : **CGN SA** et **CGN Belle Époque SA**. Il désigne le directeur général et les autres membres du comité de direction de **CGN SA**.

CGN Belle Époque SA possède les huit bateaux de la flotte Belle Époque et en confie la maintenance et l'exploitation à **CGN SA**. Elle participe au financement des rénovations de cette flotte, réalisées par **CGN SA**

CGN SA possède la flotte contemporaine. Elle exploite cette flotte ainsi que la flotte Belle Époque. Elle produit un horaire de transport régional de voyageurs sur mandat du Canton de Vaud et de l'Office fédéral des transports, avec une participation financière des collectivités publiques françaises. Elle produit également un horaire touristique commandé par les cantons de Vaud, Genève et Valais.

STRATÉGIE FISCALE

En raison de leurs missions de service public, les sociétés **CGN SA** et **CGN Belle Époque SA** sont exonérées, sur le plan fédéral, cantonal et communal, de l'impôt sur le bénéfice et le capital. De plus, **CGN Belle Époque SA** est exemptée de l'impôt sur les successions et donations.

Groupe CGN SA est soumis à l'impôt sur le bénéfice et le capital sur le plan cantonal et communal qui a représenté, en 2023, une somme de CHF 27'818.

CGN SA est soumis à l'impôt foncier communal sur ses bâtiments situés sur la commune de Lausanne qui a représenté, en 2023, une somme de CHF 27'734. **CGN SA** paie en plus au niveau cantonal l'impôt complémentaire sur les immeubles (CHF 1'143 en 2023).

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de **CGN SA** de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du Groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du Groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du Groupe.





**LES
STATISTIQUES**



CHIFFRES CLÉS

EXPLOITATION	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total de passagers transportés	2 495 324	1 544 636	1 809 026	2 570 829	2 734 738
Dont: • services réguliers	2 424 786	1 541 285	1 793 019	2 541 804	2 713 832
• croisières à thèmes	26 996	386	1 597	4 872	15 753
• croisières privées	43 542	2 965	14 410	24 153	5 153
Ports	43	43	43	43	43
Kilomètres parcourus	500 392	436 144	499 636	513 976	482 709
Personnel employé (EPT) y c. apprentis et saisonniers	216	217	224	236	243

COMPTES (EN MILLIERS DE CHF)	2019	2020	2021	2022	2023
Charges d'exploitation*	41 011	37 808	42 924	47 368	48 113
Produits d'exploitation*	29 709	19 901	22 254	30 187	31 897
Dont: produits de transport nets	27 480	18 432	20 293	28 648	30 535
Indemnités des cantons de Vaud, Genève, Valais, Confédération et France	11 899	17 995	20 069	16 447	18 526
Dont contribution touristique des cantons:					
• de Vaud	4 830 (64.7%)	6 207 (64.5%)	7 774 (66%)	5 718 (65%)	5 073 (66%)
• de Genève	1 997 (26.8%)	2 752 (28.6%)	2 947 (25%)	2 372 (27%)	2 016 (26%)
• du Valais	634 (8.5%)	659 (6.9%)	1 078 (9%)	726 (8%)	612 (8%)
Taux de couverture des charges**	71%	52%	52%	64%	66%

* Hors comptabilisation des écritures relatives au Projet «Rhône» et Flotte Belle Époque de manière générale.

** Le taux est obtenu en divisant la somme des produits d'exploitation et du compte de résultat par le total des charges, hors «Rhône» et indemnités.

FRÉQUENTATION DES PASSAGERS EN SERVICE RÉGULIER PAR JOUR

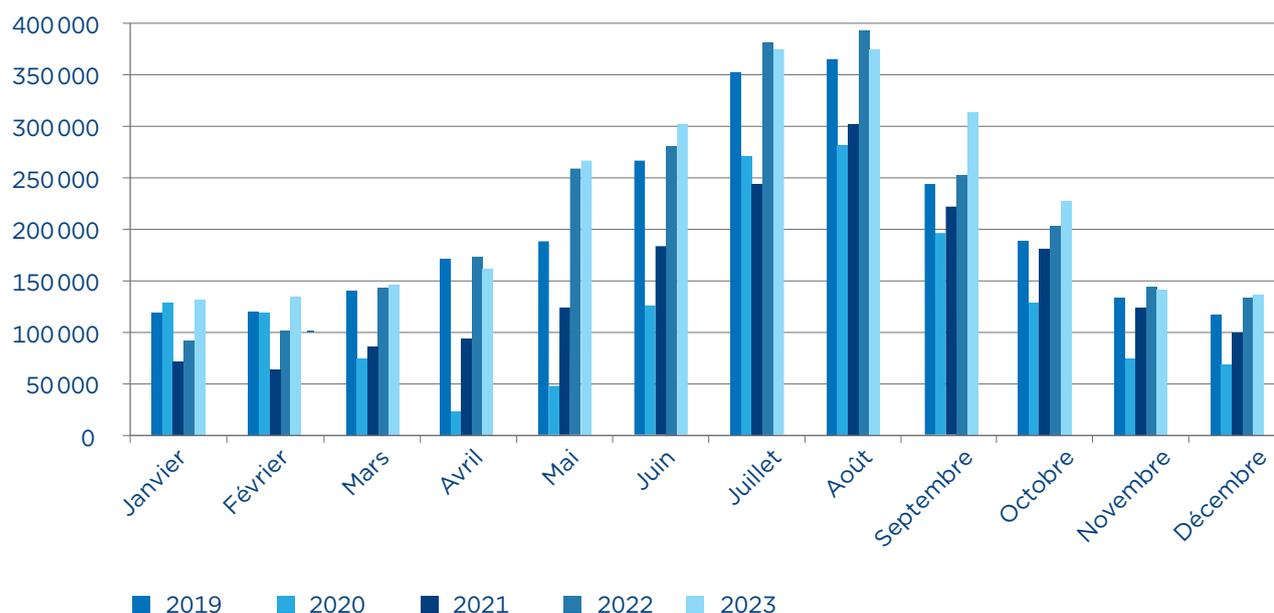
Pics d'affluence

JOUR	JAN.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEP.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL GÉNÉRAL
1	2 797	5 441	5 618	1 740	7 117	10 139	9 105	8 066	12 828	11 074	5 775	5 589	85 289
2	2 866	6 137	6 284	1 896	9 302	9 958	9 492	13 393	12 079	9 709	5 424	1 762	88 302
3	4 599	5 735	5 729	5 820	9 200	9 212	11 667	12 748	10 477	9 531	6 105	1 870	92 693
4	4 729	2 258	2 283	6 575	9 466	7 826	12 820	8 738	8 512	8 980	1 801	5 849	79 837
5	4 881	2 224	2 254	6 406	8 673	9 369	11 067	14 457	11 842	10 006	345	6 279	87 803
6	4 523	4 981	5 978	6 308	9 244	11 064	13 701	4 147	11 567	9 896	5 879	5 718	93 006
7	2 290	5 412	6 695	2 804	5 380	9 912	12 826	12 930	15 012	10 967	6 462	6 756	97 446
8	1 216	5 160	5 607	5 304	8 047	12 578	12 304	16 204	11 343	10 577	6 209	5 864	100 413
9	5 553	5 422	5 447	5 944	7 719	11 014	10 713	17 558	12 176	9 530	6 422	2 842	100 340
10	6 083	5 246	804	4 575	7 636	8 595	11 370	16 907	12 088	10 260	6 326	2 088	91 978
11	5 285	1 902	1 543	5 922	8 081	9 138	11 157	15 317	10 548	10 019	1 930	5 592	86 434
12	5 883	2 844	2 185	5 137	7 785	10 178	11 149	13 740	11 118	9 807	1 278	6 264	87 368
13	5 070	5 124	5 925	5 690	6 147	11 238	13 997	13 578	7 432	10 278	6 010	5 668	96 157
14	1 696	5 969	5 925	6 223	4 321	10 858	13 568	13 164	10 153	5 677	6 202	6 229	89 985
15	677	5 566	5 938	1 793	7 190	11 277	13 442	14 065	12 019	6 864	5 562	6 390	90 783
16	5 554	6 017	6 493	2 412	7 509	11 135	10 868	14 858	9 029	6 261	4 889	2 840	87 865
17	6 099	5 599	6 368	5 686	5 138	10 096	12 000	15 495	10 996	7 066	3 309	2 448	90 300
18	5 382	2 353	2 442	7 146	7 467	9 350	13 591	13 823	2 695	6 023	2 134	5 899	78 305
19	5 916	3 352	2 254	6 699	10 930	10 505	13 239	13 017	9 457	6 588	1 519	6 519	89 995
20	5 061	6 075	5 981	5 868	11 376	12 421	14 665	11 030	10 315	5 514	5 800	5 515	99 621
21	2 067	7 082	6 638	5 594	7 137	10 023	11 456	11 168	9 561	2 453	6 210	5 698	85 087
22	1 437	6 003	6 020	5 007	7 825	8 956	13 378	12 599	7 941	3 856	5 411	4 420	82 853
23	4 658	6 572	6 439	4 345	9 325	10 354	10 931	11 952	8 342	5 877	6 549	2 139	87 483
24	6 031	6 560	5 610	7 018	7 977	9 299	8 709	11 181	9 667	5 565	5 922	2 252	85 791
25	5 339	2 903	1 964	7 708	9 213	9 174	10 252	11 157	9 197	5 742	1 963	2 163	76 775
26	5 892	18	1 738	7 948	8 894	11 229	12 763	7 187	10 839	5 857	2 487	3 325	78 177
27	5 072	3 919	5 634	8 453	11 459	12 981	17 078	5 577	9 993	5 922	5 635	4 682	96 405
28	1 715	6 460	6 783	7 596	13 620	11 215	12 306	7 350	10 042	2 804	6 105	4 352	90 348
29	1 776		5 700	6 601	10 794	12 767	7 742	9 483	10 340	3 857	5 568	4 194	78 822
30	5 710		5 999	6 658	9 466	7 812	12 683	11 560	10 121	5 659	5 856	3 029	84 553
31	6 124		5 498		8 583		13 995	11 805		5 532		2 081	53 618
TOTAL GÉNÉRAL	131 981	132 334	149 776	166 876	262 021	309 673	374 034	374 254	307 729	227 751	141 087	136 316	2 713 832

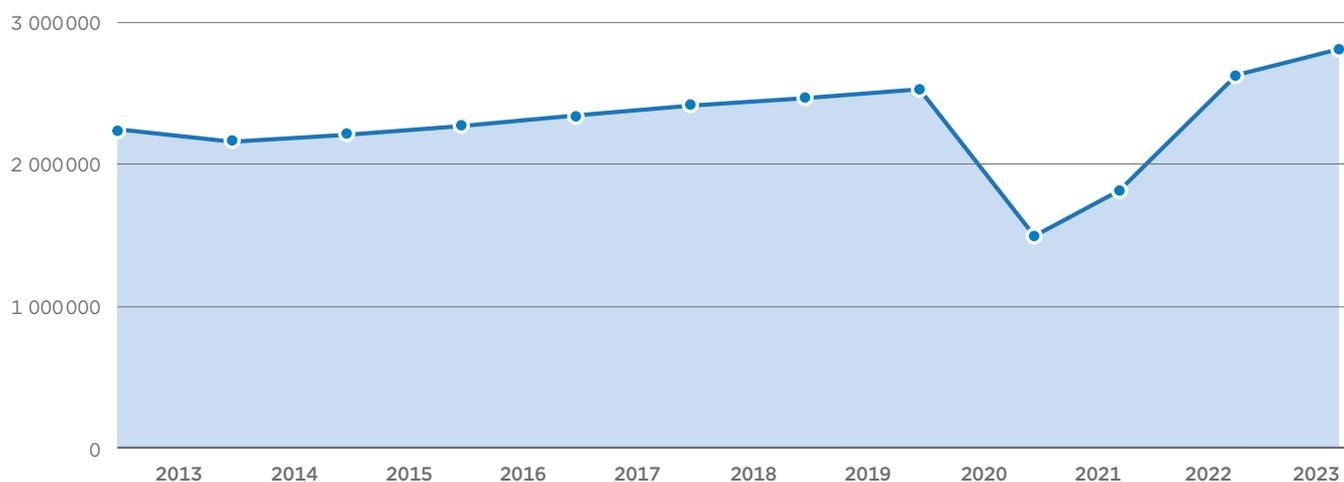
N'intègre pas les passagers embarqués sur les croisières privées et les croisières à thèmes.

FRÉQUENTATION DES PASSAGERS EN SERVICE RÉGULIER PAR MOIS

MOIS	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	120 475	129 751	72 481	91 999	131 981
Février	121 314	119 659	64 438	102 282	132 334
Mars	142 689	73 870	88 545	143 193	149 776
Avril	172 596	22 867	94 567	173 059	169 755
Mai	190 621	47 742	123 842	259 100	266 177
Juin	267 657	127 722	184 119	281 238	313 975
Juillet	352 585	272 822	242 678	364 086	375 219
Août	366 675	285 601	300 602	388 478	375 681
Septembre	245 599	186 658	222 627	253 370	314 021
Octobre	190 027	129 462	177 457	203 503	227 915
Novembre	135 775	74 525	122 369	147 549	141 087
Décembre	118 773	70 606	99 294	133 947	136 817



ÉVOLUTION DE PASSAGERS TRANSPORTÉS



-●- 2 185 634 2 227 196 2 242 530 2 290 752 2 376 317 2 404 361 2 495 324 1 544 636 1 809 026 2 570 829 2 734 738

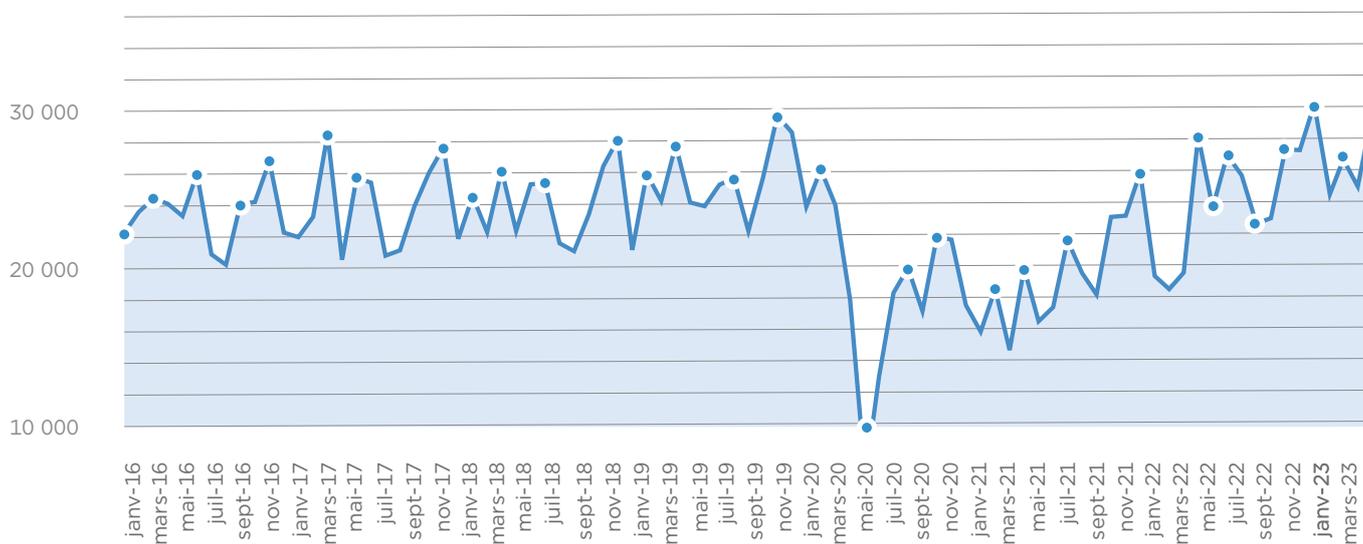
1	2 118 433	2 156 187	2 174 157	2 210 639	2 312 382	2 351 547	2 424 786	1 541 285	1 793 019	2 541 804	2 713 832
2	60 709	66 159	61 674	69 823	56 324	46 704	43 542	2 965	14 410	24 153	5 153
3	6 492	4 850	6 699	10 290	7 611	6 110	26 996	386	1 597	4 872	15 753

-●- TOTAL

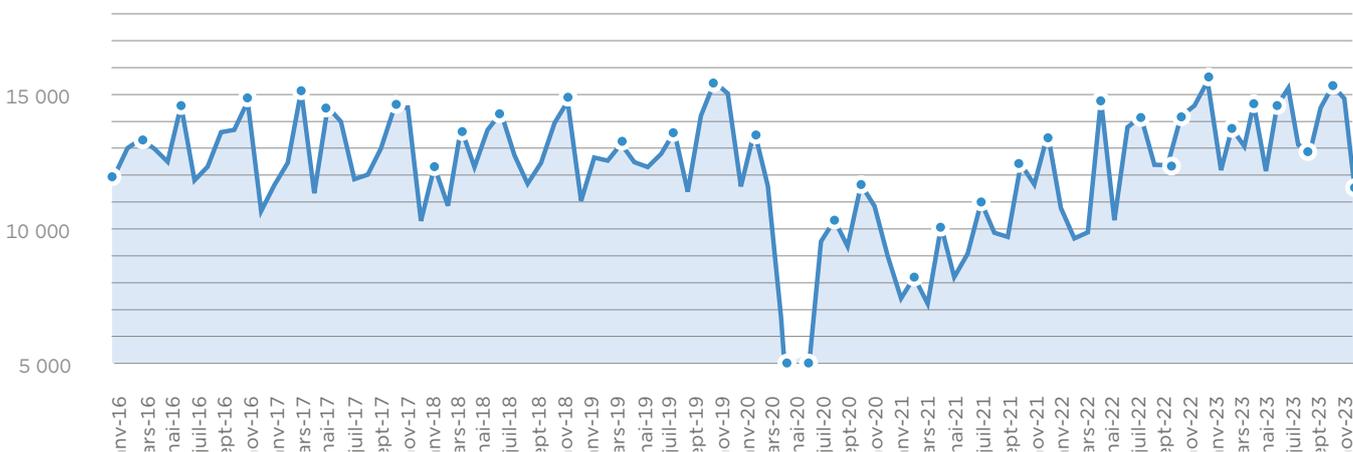
- 1 Services réguliers
- 2 Croisières privées
- 3 Croisières à thèmes

ÉVOLUTION DES PASSAGERS LIGNES TRANSPORT PUBLIC

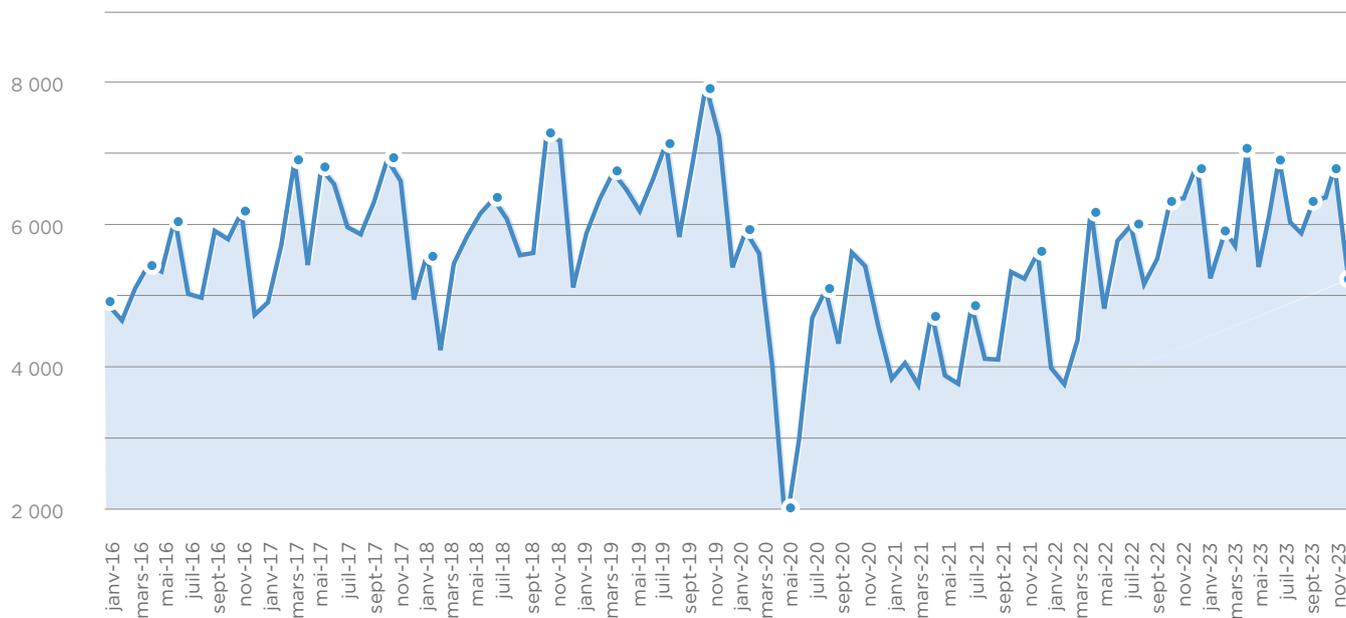
EVIAN-LAUSANNE (N1) : PASSAGERS PAR MOIS AVANT 9H



THONON-LAUSANNE (N2) : PASSAGERS PAR MOIS AVANT 9H



NYON-YVOIRE (N3) : PASSAGERS PAR MOIS AVANT 9H



RÉSUMÉ DES COÛTS VARIABLES PAR BATEAU

La comptabilité analytique de la CGN permet à la compagnie de décider, de concert avec les Cantons commanditaires, non seulement de l'intensité de la desserte (nombre de ports et fréquence) mais aussi de l'affectation des bateaux sur les lignes.

BATEAUX À VOYAGEURS	CONSOM- MATION LITRES/KM	CAPACITÉ OFT/PLACES ASSISES INTÉRIEURES	ÉQUIPAGE OFT	COÛTS VARIABLES À VITESSE ÉGALE		
				CARBURANT EN CHF/KM	EQUIPAGE EN CHF/KM	TOTAL EN CHF/KM
BATEAUX À VAPEUR À AUBES						
La Suisse	18.7	850/332	6	16.6	41.2	57.8
Simplon	21.9	830/414	6	20.6	40.9	61.5
Rhône	17.4	600/340	6	16.2	35.4	51.6
Savoie	15.6	690/188	6	14.6	47.8	62.3
Montreux	23.5	560/184	5	22.6	42.2	64.8
BATEAUX À MOTEUR DIESEL ÉLECTRIQUE À ROUES À AUBES						
Vevey	7.3	560/194	4	5.8	29.4	35.1
Italie	7.5	560/194	4	6.0	34.8	40.9
BATEAUX À MOTEUR						
Lausanne	14.1	1200/500	5	12.0	37.0	49.0
Léman	8.6	780/495	4	7.4	29.7	37.0
Henry-Dunant	5.7	550/210	3	4.6	24.2	28.8
Général-Guisan	6.0	550/202	3	4.8	20.6	25.5
Ville-de-Genève	6.4	562/330	3	5.2	23.3	28.5
Valais	3.7	200/64	2	3.7	21.3	25.0
Morges	4.3	200/64	2	3.5	21.0	24.5
Lavaux	3.7	200/64	2	3.0	21.0	24.0
Col-Vert	2.0	130/72	2	2.7	18.6	21.3

INVESTISSEMENTS 2018-2023

OBJETS (EN MILLIERS DE CHF)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL BRUT
La Suisse							0
Simplon							0
Montreux							0
Savoie							0
Rhône*	20	1 727	4 999	8 215	3 629	34	18 625
Helvétie							0
Vevey							0
Italie							0
Lausanne	84	48					132
Léman	325				40	1 033	1 398
Henry Dunant	42	127					169
Général-Guisan	220					331	551
Ville-de-Genève		100	44	135	40		319
Valais	639	257		56			952
Morges & Lavaux		55	517		39		611
Col-Vert							0
Coppet**	44	0				35	79
Genève**			4			34	38
NAVIEXPRESS * et ***	810	-712	10 216	20 379	10 262		40 955
Canot chantier / dock						36	36
Véhicules	78	16	-45	82	35		166
Débarcadères					17		17
Bâtiments	109	2 001	2 816	3 362	6 407	3 316	18 012
Installations et machines		30	176	54	327	109	696
Informatique / tél / logiciel	39	38		272	423	247	1 019
Objets mobiliers et divers	41					843	884
Billetterie	191	92		38		4	325
Divers	29	27	65				121
TOTAL	2 671	3 806	18 792	32 594	21 220	6 021	85 104

* Les coûts précédents 2018 ont été inclus dans cette période

** Navibus Genève et Coppet retirés du service au 31.12.2022

***Les études pour les nouveaux bateaux NAVIEXPRESS ont été financées par le Canton de Vaud en 2019, d'où le résultat de KCHF -712' présenté



**ANNEXES
AUX COMPTES**



TABLE DES MATIÈRES

CONSOLIDÉ GROUPE CGN	51	GROUPE CGN SA	72
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023	51	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023	74
Actif	51	Actif	74
Passif	52	Passif	74
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	53	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	75
Produits	53		
Charges	54	TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2023	76
Compte de résultat	55	ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023	77
COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2023	56	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	78
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2023	58		
ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023	59		
COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	64		
RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023	68		
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	69		

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF

	31.12.2023 en KCHF	31.12.2022 en KCHF
A ACTIF CIRCULANT	24 316	24 736
1 TRÉSORERIE	13 555	16 742
1.1 Liquidités	9 262	8 742
1.2 Placement à court terme	4 294	8 000
2 CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	2 374	2 457
2.1 Débiteurs clients	1 634	1 645
2.2 Alliance Swisspass	740	812
3 AUTRES CRÉANCES	2 119	3 030
3.1 Débiteurs divers	2 119	3 030
4 STOCKS	973	1 281
5 ACTIFS DE RÉGULARISATION	5 294	1 226
B ACTIF IMMOBILISÉ	87 141	77 203
1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	331	427
2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 811	76 775
2.1 Compte des immobilisations	225 041	219 020
2.2 Objets inachevés	51 851	44 472
./ Amortissements	-190 082	-186 717
TOTAL ACTIF	111 457	101 939

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

PASSIF

	31.12.2023 en KCHF	31.12.2022 en KCHF
A CAPITAUX ÉTRANGERS	85 748	78 528
1 CAPITAUX ÉTRANGERS A COURT TERME	12 381	5 334
1.1 Fournisseurs	9 212	2 869
1.2 Créanciers divers	1 311	1 190
1.3 Dettes à court terme portant intérêts	193	506
1.4 Passif de régularisation	1 665	768
2 CAPITAUX ÉTRANGERS A LONG TERME	73 367	73 194
2.1 Dettes à long terme portant intérêts	63 082	63 264
2.2 Autres dettes à long terme	2 577	2 674
2.3 Provisions	7 707	7 256
B CAPITAUX PROPRES	25 709	23 411
1 CAPITAL - ACTIONS	19 855	19 855
2 RÉSERVE LÉGALE ISSUE DU BÉNÉFICE	409	409
2.1 Réserve générale	409	409
3 RÉSERVES AFFECTÉES	2 644	345
3.1 Réserves pour pertes futures TRV (art.36 LTV)	1 311	249
3.2 Réserve/déficit (+/-) sur autres subventions	1 333	97
4 RÉSERVES FACULTATIVES ISSUES DU BÉNÉFICE	2 802	2 802
4.1 Réserve statutaire	2 802	2 802
4.2 Résultat reporté	-	-
4.3 Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL PASSIF	111 457	101 939

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

PRODUITS

	2023 en KCHF	BILAN en %	2022 en KCHF
A PRODUITS DE TRANSPORT	30 535	6.6%	28 648
1. Trafic régulier (TRV et TT)	24 225	6.4%	22 778
2. Alliance SwissPass	7 449	19.1%	6 257
3. Croisières privées	422	-59.2%	1 036
4. Commissions et rabais	-1562	9.7%	-1 423
B RECETTES ANNEXES	1 395	-76.2%	5 862
1. Redevances et loyers	259	-74.5%	1 015
2. Prestations propres pour investissements	353	201.1%	117
3. Prestations à des tiers	193	-52.5%	407
4. Dons	-84	-105.5%	1 528
5. Contributions d'investissements	471	-81.5%	2 545
6. Autres produits	203	-18.7%	249
C INDEMNITÉS	18 526	10.2%	16 817
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	50 457	-1.7%	51 326

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

CHARGES

	2023 en KCHF	BILAN en %	2022 en KCHF
A CHARGES DE PERSONNEL	28 259	5.8%	26 721
B DÉPENSES GÉNÉRALES	2 849	-11.9%	3 233
1. Organe de gouvernance	425	-10.0%	472
2. Honoraires	273	-33.8%	412
3. Cotisations et taxes	879	-16.8%	1 056
4. Frais de personnel	855	3.0%	831
5. Frais administratifs	314	-6.3%	335
6. Autres dépenses	103	-18.8%	127
C INFORMATIQUE	1 254	37.3%	913
D DISTRIBUTION ET VENTE	1 078	-52.5%	2 267
E ASSURANCES	530	52.9%	347
F ÉNERGIE ET MATIÈRES DE CONSOMMATION	4 477	-8.2%	4 876
1. Carburants	3 809	-10.0%	4 231
2. Electricité, gaz	495	5.5%	469
3. Autres	173	-1.0%	175
G FOURNITURES ET PRESTATIONS TIERS	5 993	15.5%	5 191
1. Entretien bâtiments et bateaux	5 124	8.3%	4 730
2. Exploitation infrastructures et bateaux	869	88.6%	461
H AMORTISSEMENTS	3 365	-52.9%	7 149
I FRAIS FINANCIERS	285	-1.3%	289
J IMPÔTS	57	428.9%	11
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	48 147	-5.6%	50 995

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2023 en KCHF	31.12.2022 en KCHF
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 310	331
Charges et produits extraordinaires	-12	38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT ATTRIBUTION/DISSOLUTION DES RÉSERVES	2 299	369
Attribution (-) ou dissolution (+) des réserves art. 36 LTV	-1 062	-249
Attribution (-) ou dissolution (+) des autres réserves	-1 236	-121
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0	0

COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2023

VALEUR D'ACQUISITION

	ÉTAT AU 01.01.2023 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2023 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2023 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2023 en KCHF
1. INSTALLATIONS				
1. INSTALLATION DES DÉBARCADÈRES				
1.1.1 Installations fixes	4 969	-		4 969
1.1.2 Equipements	242	-		242
1.2 BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES				
1.2.1 Bâtiments et installations fixes	26 084	3 316		29 400
1.2.2 Installations et machines des chantiers et des ateliers*	2 459	109		2 572
2. BATEAUX ET DOCK FLOTTANT				
2.1. BATEAUX BELLE ÉPOQUE	110 191	34		110 224
La Suisse	19 691	-		19 691
Simplon	8 706	-		8 706
Savoie	13 014	-		13 014
Rhone	22 586	34		22 619
Montreux	12 612	-		12 612
Vevey	15 600	-		15 600
Italie	15 288	-		15 288
Helvetie	2 694	-		2 694
2.2 BATEAUX MODERNES	67 596	1 433		69 029
Lausanne	15 874	-		15 874
Léman	7 156	1 033		8 190
Henry-Dunant	6 134	-		6 134
Général-Guisan	5 256	331		5 587
Ville-de-Genève	9 924	-		9 924
Lavaux	4 760	-		4 760
Morges	4 056	-		4 056
Valais	6 076	-		6 076
Col-Vert	1 433	-		1 433
Coppet	3 543	35		3 577
Genève	3 386	34		3 420
2.3 AUTRES BATEAUX	85	-		85
2.4 AUTRES INSTALLATIONS FLOTTANTES (DOCK)	3 219	36		3 255
3. DIVERS				
3.1 VÉHICULES À MOTEUR	396	-		396
3.2 OBJETS MOBILIERS				
3.2.1 Informatique/câblage réseau	1 445	247		1 692
3.2.2 Billetterie	1 127	4		1 127
3.3.3 Objets mobiliers et divers	1 207	843		2 050
TOTAL INTERMÉDIAIRE	219 020	6 021		225 041
4. OBJETS INACHEVÉS				
4.1 Nouveaux bateaux de transport public	40 955	7 793	-	48 748
4.2 Halle sud / Pont roulant / rénovation bassin	2 196	56	2 252	-
4.3 Chantier (autres bâtiments et installations)	1 222	2 822	1 151	2 894
4.4 Divers	100	110	-	210
TOTAL DES OBJETS INACHEVÉS	44 472	10 782	3 402	51 851
TOTAL GÉNÉRAL	263 493	16 803	3 402	276 893
*dont objets part. ou totalement financés par leasing:	378	0		378

AMORTISSEMENTS

TAUX	ÉTAT AU 01.01.2023 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2023 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2023 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2023 en KCHF	VALEUR COMPTABLE 31.12.2023 en KCHF
5.0%	4 599	42		4 642	327
10.0%	175	17		191	50
2.0%	10 673	438		11 111	18 289
5.0%	1 962	100		2 066	506
3/10%	110 191	34		110 224	-
3/10%	19 691	-		19 691	-
3/10%	8 706	-		8 706	-
3/10%	13 014	-		13 014	-
3/10%	22 586	34		22 619	-
3/10%	12 612	-		12 612	-
3/10%	15 600	-		15 600	-
3/10%	15 288	-		15 288	-
3/10%	2 694	-		2 694	-
3/10%	52 234	2 468		54 702	14 328
3/10%	15 164	76		15 240	634
3/10%	5 776	239		6 015	2 175
3/10%	4 740	151		4 891	1 242
3/10%	5 255	6		5 262	326
3/10%	6 413	306		6 719	3 204
3/10%	2 378	178		2 556	2 203
3/10%	2 097	118		2 215	1 841
3/10%	3 147	227		3 374	2 702
3/10%	1 433	-		1 433	-
3/10%	3 543	35		3 577	-
3/10%	2 288	1 132		3 420	-
5.0%	85	-		85	-
5.0%	3 219	1		3 220	35
12.5%	255	37		292	104
25/10%	1 113	140		1 253	438
25/10%	1 031	29		1 056	71
10.0%	1 179	60		1 240	810
	186 717	3 365		190 082	34 959
					48 748
					-
					2 894
					210
					51 851
	186 717	3 365		190 082	86 811
	272	38		310	68

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2023

	2023 en KCHF	2022 en KCHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	2 310	331
Amortissements sur immobilisations corporelles	3 365	7 149
Variation des provisions	451	2 253
Variation comptes de régularisation	-3 172	4 141
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	2 954	13 874
Variation créances	994	-1 976
Variation fournisseurs	6 464	217
Variation approvisionnements (stocks)	308	-129
Variation du besoin en fonds de roulement	7 766	-1 888
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Résultat extraordinaire	-12	38
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
	10 708	12 023
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉINVESTISSEMENTS		
Augmentations (-)/diminutions(+) des actifs immobilisés et travaux en cours	-13 400	-15 657
Flux de fonds relatifs aux investissements et aux désinvestissements	-13 400	-15 657
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation du capital	0	0
Variation des crédits des pouvoirs publics	0	0
Variation des crédits bancaires et privés	-481	17 817
Variation des leasings financiers	-14	-39
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	-495	17 779
FLUX DE FONDS NET		
	-3 187	14 146
DISPONIBILITÉS AU 1ER JANVIER		
Flux de fonds net	-3 187	14 146
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	13 555	16 742

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le périmètre de consolidation du Groupe CGN inclut l'ensemble des sociétés suivantes au 31 décembre 2023, toutes consolidées à 100% :

- Groupe CGN SA, maison-mère
- CGN SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA
- CGN Belle Époque SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA

Toutes ces sociétés ont leur siège social à Lausanne.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée en 2012 à la suite de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, devenue Groupe CGN SA. Tous les actifs et passifs du Groupe CGN SA ont été transférés à CGN SA à leur valeur comptable au 1er janvier 2012, à l'exception des huit bateaux à roues à aubes. Ces derniers ont été transférés à CGN Belle Époque SA.

Date de clôture des comptes

Les trois sociétés consolidées bouclent leur exercice à la même date, soit au 31 décembre de chaque année. Les comptes 2023 sont donc le résultat de la consolidation de chacune des sociétés au 31 décembre 2023.

Principes de consolidation

La consolidation du Groupe CGN se base sur les comptes révisés des entreprises appartenant au périmètre de consolidation du groupe. L'ensemble des actifs, passifs, ainsi que les revenus et charges du compte de résultat sont par principe consolidés selon la méthode d'intégration globale. Les postes internes au groupe, tant au bilan que dans le compte de résultat sont éliminés, y compris les gains qui peuvent en résulter. La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles, ainsi que le capital-actions de chacune des sociétés filles ont été éliminés.

Méthode de consolidation des fonds propres

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode du coût d'acquisition. Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties du périmètre de consolidation, à leur date d'achat ou de vente.

NOUVELLE STRUCTURE DES COMPTES

En 2022, la CGN a intégré un nouveau progiciel de gestion intégré – communément appelé ERP comme Enterprise Resource Planning. Ce changement d'ERP a nécessité une révision complète du plan comptable et la reclassification de certains postes de charges et de produits. En effet, en 2022 les comptes ont été entièrement retraités avec le nouvel outil, intégrant tous les nouveaux paramètres de codification découlant du nouveau plan comptable. Par conséquent, la comparaison des comptes annuels 2022 avec les années précédentes était limitée pour certaines rubriques autres que les totaux. Un commentaire était indiqué en annexe du rapport de gestion.

En 2023, dans la continuité de la démarche d'amélioration de la lisibilité des comptes de la CGN et de facilitation de leur analyse la compagnie a adopté une nouvelle structure pour la présentation des comptes annuels. Ce changement se limite aux regroupements des comptes en fonction du détail de la présentation et n'influence pas les méthodes comptables en soi. Le plan comptable reste également inchangé par rapport à 2022.

Du fait que la CGN dispose désormais de deux années complètes de données dans le nouvel ERP, les comptes des exercices 2022 et 2023 sont générés dans le même format à des fins de comparaisons.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX COMPTES DU BILAN

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV) et de l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) ainsi que du Code des Obligations (CO).

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

1. TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe CGN comprend les soldes sur les comptes courants bancaires et les dépôts bancaires/placements à court terme ainsi que l'argent liquide (espèces). Au 31 décembre 2023, la liquidité du Groupe, nette du placement à terme lié au financement des travaux de construction du nouveau bateau "Evian-les-Bains" (NAVIEXPRESS 1), s'élève à KCHF 9 262.

2. CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Au 31 décembre 2023, la rubrique comprend des créances à payer par Alliance SwissPass (KCHF 740), les clients commerciaux (KCHF 1 555) et les prestataires de paiement par cartes de crédit (KCHF 78).

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant leur capacité à respecter leurs engagements, la CGN constitue en passif une provision adéquate pour risque sur créances douteuses (voir point 13).

3. AUTRES CRÉANCES

Au 31 décembre 2023, le poste « Débiteurs divers » comprend entre autres la détaxe à recevoir sur le diesel (KCHF 799), les charges avancées par CGN SA et à recevoir de la caisse interne de perte de gain en cas de maladie (KCHF 687), la TVA suisse à récupérer (KCHF 363), les fonds de caisses de caissiers (KCHF 203) ainsi que l'impôt anticipé sur placement en euro.

4. STOCKS

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation, si cette dernière s'avère plus basse. Il comprend au 31 décembre 2023, le stock de marchandises du magasin interne, atelier Zodiac, uniformes ainsi que les stocks de carburants dans les différentes citernes autour du lac.

5. ACTIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2023, ce poste comprend essentiellement les subventions 2023 à recevoir des commanditaires français (KCHF 2 638), du Canton de Vaud (KCHF 1 025) les primes SUVA pour l'année 2024 payées en avance (KCHF 474) et le don de l'ABVL à recevoir par CGN SA en lien avec les travaux sur les bateaux Belle Époque exécutés en 2023 (KCHF 353).

Ce poste comprend en plus les financements par les Cantons de Vaud, du Valais et de Genève, ainsi que l'Office fédéral de la culture et l'ABVL, des travaux réalisés sur le bateau « Rhône » qui n'ont pas encore été encaissés en 2023 par CGN Belle Époque notamment de l'ABVL (KCHF 190) et de l'OFC (KCHF 592).

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est composé du fonds en faveur du personnel (KCHF 331 en 2023 vs KCHF 427 en 2022) ainsi que diverses garanties (KCHF 21). Les fonds en faveur du personnel se trouvent à l'actif et au passif du bilan. Ils représentent le fonds de la caisse interne de perte de gain en cas de maladie, déficitaire de KCHF 127 (vs KCHF 52 de déficit fin 2022), ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 458. Ces deux fonds sont gérés par la Direction de l'entreprise et les collaborateurs de façon paritaire.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le compte des immobilisations

Ce compte enregistre, selon le principe des montants bruts en tant qu'augmentations :

a) Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations.

b) Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

Il enregistre en tant que diminutions :

Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Objets inachevés

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements

Le compte d'amortissement au bilan est tenu selon le principe des montants bruts. La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC (OCEC ; art. 11 et annexes). Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent en général les taux suivants :

Bâtiments et installations fixes	2.0 %
Bateaux contemporains	3.0 %
Bateaux à roues à aubes (Belle Époque)	100%
Autres bateaux et installations flottantes	5.0 %
Installations de débarcadères	5.0 %
Installations et machines des chantier	5.0 %
Équipements de bateaux	10.0 %
Matériel de restauration	10.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0 %
Véhicules à moteur	12.5 %
Informatique	25.0 %

Bateaux à roues à aubes (Belle Époque)

Conformément au principe défini dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne Compagnie, la valeur comptable de l'ensemble de la flotte Belle Époque doit être maintenue à CHF 1.-. A cet effet, les dépenses sont soit comptabilisées directement en charges d'exploitation soit activées et intégralement amorties sur le même exercice.

Activation en 2023

Les principes d'activation énumérés ci-contre sont appliqués comme suit :

- a) les factures de tiers sont activées à 100%
- b) les prestations internes, en conformité avec l'OCEC, sont activées en fonction de la nature des prestations selon la comptabilité financière.

En 2023, les investissements activés du Groupe CGN se sont élevés à KCHF 6 021 dont la moitié concerne trois postes : la réfection du bassin radoub (KCHF 3 316), l'achat du matériel de cuisine et vaisselle des bateaux (KCHF 843) et le renouvellement de parc des ordinateurs portables des collaborateurs (KCHF 223).

Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

En 2023, est désormais inclus la valeur d'assurance du bateau « Evian-les-Bains » (NAVIEXPRESS 1) pour KCHF 30 000.

	2023	2022
	KCHF	KCHF
Bateaux à moteur et dock flottant (AESN)	209 715	180 973
Bâtiments	33 086	30 635
Débarcadères	488	452
Biens mobiliers	5 830	5 830
TOTAL :	249 119	217 890

ECA

D'importants travaux ont été entrepris ces quatre dernières années sur le bâtiment sud du site de la CGN et sur le chantier naval. La valeur d'assurance incendie des bâtiments a été adaptée et les investissements activés une fois les travaux achevés.

AESN

La Compagnie, en tant que membre de l'Association d'assurance des entreprises suisses de navigation (AESN), est assurée conformément aux normes suisses pour les compagnies de navigation contre des prétentions en dommages et intérêts (responsabilité civile et casco).

En tant que membre de l'AESN, la CGN est couverte sur le principe du pool des sociétés co-assureurs pour un montant de CHF 80 millions en responsabilité civile.

La couverture de l'AESN en casco pour l'ensemble de la flotte CGN, ainsi que pour le dock flottant, est de KCHF 209 715 (vs KCHF 180 973 en 2022) soit KCHF 101 876 pour la flotte appartenant à CGN SA ainsi que le dock, et KCHF 107 839 pour la flotte historique appartenant à CGN Belle Époque SA. L'augmentation de la couverture d'assurance de la flotte de CGN SA correspond à la valeur assurée du premier navire NAVIEXPRESS récemment construit.

8. FOURNISSEURS

Ce poste comprend les fournisseurs ordinaires, y compris les factures relatives aux projets et investissements en cours pour KCHF 9 212, dont pour les bateaux NAVIEXPRESS KCHF 6 865.

9. CRÉANCIERS DIVERS

Ce poste comprend les cartes cadeaux CGN vendues mais pas encore utilisées (KCHF 889), la TVA française (KCHF 244), les impôts à la source à verser aux Cantons (KCHF 28) et les acomptes reçus pour les prestations futures.

10. PASSIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2023, le solde de KCHF 1 665 représente principalement la subvention à rembourser au Canton de Vaud (KCHF 606), des provisions pour les factures non encore comptabilisées (KCHF 422) et des recettes encaissées par avance (cartes Horizon : KCHF 505, Black Friday : KCHF 81).

11. DETTES PORTANT INTÉRÊTS

La valeur des emprunts au bilan est présentée séparément selon que l'échéance des remboursements est inférieure à 12 mois (court terme) ou supérieure (long terme).

Dettes exigibles à moins d'un an :	KCHF 193
Dettes exigibles dans les 1 à 5 ans :	KCHF 11 845
Dettes exigibles à plus de 5 ans :	KCHF 51 237
TOTAL	KCHF 63 275

Dettes à court terme portant intérêts

Au 31 décembre 2023, les dettes à court terme comprennent essentiellement les parts à court terme des emprunts hypothécaires de la Banque Cantonale Vaudoise (KCHF 106) et la partie à court terme (KCHF 87) de crédit Covid de KCHF 500 (voir point ci-dessous).

Par ailleurs, la CGN bénéficie d'une limite de crédit en compte courant pour sa trésorerie de KCHF 1 000 au taux de 3.75%. Cette limite de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2023.

Dettes à long terme portant intérêts

Les dettes à long terme comprennent les emprunts hypothécaires, les emprunts privés obligataires, le prêt et les crédits Covid.

Emprunts hypothécaires

Les travaux sur le bâtiment au sud du site de la CGN et sur le chantier naval ont été financés par les emprunts hypothécaires auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. Le montant total des parts à long terme de ces emprunts hypothécaires se monte à KCHF 5 825.

au 31.12.2023

TYPE DE DETTE	CRÉANCIER	MONTANT EN KCHF	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	ACTIF MIS EN GAGE
Emprunts hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs	BCV	1 129	2%	24.11.2026	
		3 557	1.20%	06.06.2029	Bâtiments
Crédit de construction 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs	BCV	1 139	1.10%	06.05.2023	Bâtiments
Total :		5 825			

Emprunts privés obligataires

Les travaux de construction des deux bateaux NAVIEXPRESS sont financés par les emprunts privés obligataires. L'intégralité des emprunts privés est garantie par la Confédération.

au 31.12.2023

TYPE DE DETTE	MONTANT EN KCHF	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE
Emprunt privé obligataire	30 000	0.35%	29.12.2056
Emprunt privé obligataire	18 000	2.78%	31.12.2039
TOTAL :	48 000		

L'emprunt privé obligataire de KCHF 30 000 (KCHF 10 000 depuis le 30 septembre 2020 et KCHF 20'000 depuis le 30 juin 2021) pour le financement des travaux de construction du premier bateaux NAVIEXPRESS est sans amortissement jusqu'en 2039.

L'emprunt privé obligataire de KCHF 18 000 octroyé le 19 octobre 2022 pour le financement des travaux de construction du deuxième bateau NAVIEXPRESS est sans paiement d'intérêt jusqu'au 31 décembre 2024 et sans amortissement jusqu'en 2030. Une partie de ce prêt (KCHF 8 000) a été contracté en avance de la date de paiement au constructeur du bateau, l'objectif étant de fixer le taux d'intérêt. Ce montant fait l'objet d'un placement à terme fixe auprès d'UBS au taux du marché (KCHF 4 294 au 31 décembre 2023).

Prêt des Retraites Populaires

Dans le cadre du plan d'assainissement mis en place lors du changement de Caisse de pension un prêt de KCHF 9 018 a été octroyé à la CGN en deux tranches en 2010-2011 par les Retraites Populaires afin d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé, soit un taux de couverture de 90%. Ce crédit étant arrivé à échéance au 31 décembre 2020, il a été renouvelé pour une nouvelle période de 7 ans sans amortissement, au taux de 0.3%.

Crédits Covid

Dans le cadre de l'aide de la Confédération aux entreprises pour le financement de la perte de recettes en lien avec la pandémie Covid 19, la CGN s'est vu octroyer en 2020 deux crédits Covid de KCHF 500 et KCHF 2 300, le premier ayant fait l'objet d'un versement sur les comptes de la CGN tandis que le second est utilisable sous forme de limite de crédit (pas utilisé au 31 décembre 2023). Le taux d'intérêt en 2023 était de 1.5% sur le premier crédit entièrement garanti par la Confédération. Ce crédit est amorti à partir du 31 mars 2022 à parts égales sur 23 trimestres (KCHF 87 par an). La limite du second crédit se réduit à raison de KCHF 541 par an.

12. AUTRES DETTES À LONG TERME

Les autres dettes à long terme comprennent le Fonds en faveur du personnel (voir point 6) et l'emprunt hypothécaire 2^{ème} rang des pouvoirs publics.

au 31.12.2023

TYPE DE DETTE	CRÉANCIER	MONTANT EN KCHF	TAUX D'INTÉRÊT	ACTIF MIS EN GAGE
Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics	CONFÉDÉRATION	1 257	0%	l'ensemble des biens
	COMMUNE DE LAUSANNE	990	0%	
TOTAL :		2 247		

Cet emprunt grève l'ensemble des biens de la CGN hors actifs financés par leasing. Il est conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts n'a eu lieu en 2023.

13. PROVISIONS

Cette rubrique comprend les postes principaux suivants :

TYPE DE DETTE	2023	VARIATION (ATTRIBUTION EN 2023)	2022
Provision Alliance SwissPass (abonnements)	2 806	393	2 413
Provision abonnements CGN	1 060	80	980
Provision pour heures supplémentaires et congés non pris	2 335	-192	2 527
Provision risque tva s/subvention france	517	150	367
Provision pour créances potentiellement irrécouvrables	989	63	926
Provision sinistres	0	-43	43
TOTAL	7 707		7 256

La CGN crée des provisions pour les abonnements vendus au cours de l'année comptable mais à utiliser l'année suivante d'un montant proportionnel au temps de validité restant.

Les heures supplémentaires et les congés non pris par le personnel de la CGN sont provisionnés au 31 décembre 2023 au cout moyen de CHF 43.80/heure (théorique, hors LPP).

Début 2019, la CGN a subi un contrôle TVA portant sur les exercices 2014 à 2017. Les résultats de ce contrôle étant partiellement contestés, une provision partielle pour TVA sur les subventions françaises est constituée dans les comptes à partir de 2018 dans l'attente du résultat du recours qui interviendra ultérieurement.

Une provision pour une créance potentiellement irrécouvrable a été constituée en 2022 pour la totalité de la facture de la redevance contractuelle due par Café Léman à CGN SA de KCHF 915 TTC (voir plus de détails dans l'annexe au Rapport annuel 2022).

Les sinistres sont comptabilisés à la valeur nette. La part des sinistres en cours non couverte par les assurances (franchise et participation) est provisionnée sous cette rubrique.

14. PRÊTS ACTIONNAIRES À LA SOCIÉTÉ

Les prêts accordés par la Banque Cantonale Vaudoise peuvent être considérés comme des prêts actionnaires. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 5 930 au 31.12.2023 (hors limites de crédit en compte courant).

15. STRUCTURE DU CAPITAL PROPRE

Le montant du capital social au 31 décembre 2023 s'élève à KCHF 19 855. Les participations de Groupe CGN SA dans les sociétés filles CGN SA et CGN Belle Époque SA, détenues toutes deux à 100%, ont été compensées par le capital-actions de ces dernières.

16. ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Se référer au tableau de la répartition du capital-action.

17. RÉSULTAT D'EXERCICE ET RÉSULTAT REPORTÉ

Le résultat d'exercice étant de KCHF 0 en 2023, il n'y a pas de proposition de répartition du résultat par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

La présentation du compte de produits est modifiée dans l'objectif d'améliorer la lisibilité des résultats et de faciliter leur analyse. Les informations perçues comme importantes sont remontées vers la page du compte de résultat.

1. PRODUITS DE TRANSPORTS

Ce poste comprend les recettes de vente des produits de transport des services à l'horaire et des courses spéciales (« Trafic régulier »), des locations des bateaux pour les événements privés (« Croisières privées ») ainsi que les recettes d'Alliance SwissPass pour la part de la CGN dans la vente des titres de transport forfaitaires. Il n'y a pas eu de modification tarifaire en 2023.

2. RECETTES ANNEXES

Redevances et loyers

Ce poste comprend principalement les revenus correspondant à la sous-traitance par CGN SA de l'activité de restauration sur les bateaux (redevances). Ce poste comprend également le revenu relatif à la location de ses locaux et surfaces à des tiers.

Prestations propres pour investissements

En 2023, les heures effectuées par le personnel de la compagnie dans le cadre de projet NAVIEXPRESS qui sont financées par ce projet s'élèvent à KCHF 353.

Dons

Les dons comprennent, en 2023, des versements de l'ABVL pour les travaux de rénovation effectués sur les bateaux de la flotte Belle Époque active.

Contributions d'investissements

Le financement des travaux de rénovation du bateau « Rhône » par les Cantons de Vaud, Genève et du Valais ainsi que par l'OFC apparaissent dans les recettes sous forme de contributions d'investissements. La contribution de KCHF 471 au 31 décembre 2023 correspond au montant que l'OFC a versé en 2024 en plus des KCHF 121 de contributions comptabilisés mais pas encore été encaissés au 31 décembre 2022.

Autres produits

Ce poste est composé principalement de revenus marketing (publicité, kiosques et La Boutique) et de différences de change sur la vente de titres de transport et sur les subventions des commanditaires français.

3. INDEMNITÉS

Les indemnités sont calculées séparément par type de trafic (trafic régional des voyageurs ou trafic touristique) et par commanditaire sur la base de la comptabilité analytique. Le calcul des indemnités versées à CGN SA par les Cantons, la Confédération et la France est basé sur l'ensemble du Groupe CGN. La comptabilité analytique est donc basée sur les comptes consolidés. Pour l'exercice 2023, les décomptes définitifs de la comptabilité analytique n'ayant pas encore été soumis aux Cantons, il s'agit d'une projection.

Lorsque les prestations financières fournies par la Confédération et les Cantons dépassent les dépenses globales d'un secteur de transport bénéficiant d'indemnités, la compagnie doit affecter cet excédent (ou dans quelques cas spécifiques une partie de cet excédent) à une réserve spéciale destinée à couvrir les futurs déficits des secteurs indemnisés.

En 2023, la totalité du résultat excédentaire lié au trafic régional des voyageurs a été affectée à une réserve spéciale pour pertes futures selon art. 36 LTV (KCHF 1 062). Les excédents des subventions reçues pour le trafic touristique de la part du Canton de Vaud (KCHF 1 070) et du Canton du Valais (KCHF 42) ont été affectés à des réserves distinctes. Le déficit sur les subventions françaises pour le trafic régional voyageurs pour l'année d'exercice 2022 (KCHF 124) et 2023 (KCHF 295) a été couvert par une subvention d'exploitation supplémentaire du Canton de Vaud. La réserve négative créée en 2022 a donc été dissoute.

Pour le Canton de Genève, les écritures comptabilisées en 2023 sont présentées conformément aux exigences du Canton relatives au contrat de prestations 2019-2024. Le contrat prévoit le calcul des indemnités sur la base des résultats cumulés tout au long de la durée du contrat. Pour rappel, une première réserve négative a été constituée en 2021 et s'élève au 31 décembre 2023 à KCHF 380.

Dans le futur, un éventuel résultat annuel positif et supérieur au montant du contrat sera affecté intégralement à la réduction du montant de la réserve négative. Tout éventuel solde négatif du compte sera ensuite comptabilisé comme perte définitive à la fin du contrat, soit au 31 décembre 2024.

Le détail par contributeur est le suivant :

KCHF	TRV			TT			TOTAL
	CONFÉDÉRATION	CANTON DE VAUD	FRANCE	CANTON DE VAUD	CANTON DU VALAIS	CANTON DE GENÈVE	
Indemnités 2022	1 910	2 154	3 692	6 319	726	2 016	16 817
Indemnités 2023 selon le résultat d'exercice	2 000	2 263	4 263	5 073	612	2 016	16 228
Avance indemnités 2023	2 503	2 823	3 968	6 143	653	2 016	18 107
Subvention d'exploitation supplémentaire VD			419				419
Solde indemnités 2023 à recevoir/ à attribuer	503	560	-295	1 070	42	0	1 879
Réserves affectées au 31.12.2022	117	132	-124	601	0	-380	345
Attribution des réserves TRV (art. 36 LTV)	503	560					1 062
Attribution des autres réserves			124	1 070	42	0	1 236
Réserves affectées au 31.12.2023	620	691	0	1 671	42	-380	2 644

Les indemnités 2023 du Canton de Vaud ne comprennent pas le financement de travaux réalisés sur les débarcadères.

En sus des subventions mentionnées ci-dessus, le Canton de Genève met à disposition de la CGN, à titre gratuit, des bureaux administratifs et guichets au quai du Mont-Blanc (valeur locative annuelle selon l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève de KCHF 87).

4. CHARGES POUR LE PERSONNEL

L'effectif annuel, hors apprentis, est passé de 232 en 2022 à 239 en 2023 (personnes EPT en moyenne annuelle). L'entreprise forme par ailleurs 4 apprentis.

La hausse annuelle des salaires en 2023 a été de 4.33% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due pour 3% à l'indexation selon IPC et pour 1.27% (sans indexation) aux augmentations statutaires selon CCT.

Engagement de prévoyance

La prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de PROFELIA, institution de prévoyance des Retraites Populaires, entité juridiquement distincte conformément au droit suisse.

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Au 31 décembre 2023, le taux de couverture de la caisse est de 105.70%.

A la date de ce rapport, toutes les factures mensuelles d'acomptes de cotisations relatives à 2023 ont été payées.

5. DÉPENSES GÉNÉRALES

Le poste « Organe de gouvernance » comprend les honoraires (jetons de présence et suivi de mandats y.c. les charges sociales) des différents Conseils d'administration des sociétés du Groupe ainsi que les frais de tenue du registre des actionnaires et d'organisation de l'assemblée générale pour un montant total de KCH 425 en 2023 (vs KCH 472 en 2022).

Le poste « Honoraires » comprend principalement les différentes études et conseils obtenus auprès d'entreprises spécialisées dans des domaines spécifiques, notamment dans le cadre de l'accompagnement des gros projets d'investissement ou d'expertise pour la définition des horaires et la planification à long terme.

Les « Cotisations et taxes » comprennent la perte de 2.3% de TVA réalisée sur la part française du chiffre d'affaires. Ce taux correspond à la différence du taux de perception entre la France (10%) et la Suisse (7.7%). A noter que depuis 2021, une provision pour charge de TVA sur les subventions de la France est passée au taux de 3.4%.

Les « Frais de personnel » comprennent entre autres les frais de repas des équipages, déplacements et débours, frais de formation, coûts des projets RH ainsi que les coûts de recrutements, les uniformes, équipements et chaussures de sécurité.

6. INFORMATIQUE

Ce poste comprend tous les frais liés à l'achat et à la maintenance du matériel IT et des logiciels de l'entreprise indépendamment du département qui les utilise. L'augmentation de ce poste de KCHF 913 en 2022 à KCHF 1 254 en 2023 est le résultat du changement de la classification des charges de système de vente d'Alliance SwissPass de « Dépenses Générales » (« Cotisation et Taxes ») vers l'« Informatique ».

7. DISTRIBUTION ET VENTE

En 2022, la charge liée à la provision pour une créance potentiellement irrécouvrable (la redevance contractuelle due par Café Léman à CGN SA) a été comptabilisée dans la catégorie « Distribution et Vente » (ancienne catégorie « Marketing »). Les coûts de « Distribution et Vente » hors cette charge en 2023 montrent une économie d'environ KCHF 300 par rapport au budget.

8. ÉNERGIE

Le prix moyen du carburant consommé durant l'année a diminué de CHF 0.92/litre en 2022 à CHF 0.86/litre en 2023. La consommation a légèrement augmenté passant de 4,199 millions de litres en 2022 à 4,356 millions de litres en 2023.

Pour la consommation de 2023, comme les années précédentes, une grande partie des besoins a été achetée à terme. Les commandes placées à terme ont atteint environ 72% des besoins ou 3,125 millions de litres.

9. ASSURANCES

Ce poste comprend les primes des différentes assurances souscrites par la CGN qui ont augmenté de KCHF 347 en 2022 à KCHF 530 en 2023. Cette hausse est due à l'augmentation en 2023 de la couverture d'assurance de la flotte de CGN SA par l'intégration du premier navire NAVIEXPRESS récemment construit ; cette augmentation est en partie compensée par le remboursement partiel en 2022 des primes des années précédentes sous la police de l'AESN en casco bateaux en raison de l'absence de sinistres.

10. FOURNITURES ET PRESTATIONS TIERS

La nouvelle structure de la présentation des comptes de charges sépare clairement les dépenses de maintenance et d'entretien des bâtiments et des bateaux de la CGN des charges d'exploitation des infrastructures terrestres et des bateaux.

L'entretien d'une flotte vieillissante entraîne des coûts importants et une hausse régulière (KCHF 5 124 en 2023 vs KCHF 4 730 en 2022).

Les dépenses d'exploitation ont été rassemblées à partir de diverses rubriques en plus de « Fournitures et prestations tiers ». Ainsi les prestations de sécurité étaient comprises jusqu'en 2022 dans la rubrique « Assurances et Sécurité », elles font désormais partie des charges « Exploitation infrastructures et bateaux » (KCHF 130 en 2023 vs KCHF 132 en 2022).

11. AMORTISSEMENTS

La charge d'amortissement est en baisse de KCHF 7 149 en 2022 à KCHF 3 365 en 2023. Cette baisse provient essentiellement des travaux de rénovation du bateau « Rhône » (3 629 en 2022 vs KCHF 34 en 2023) qui doivent être intégralement amortis sur l'exercice afin de maintenir la valeur comptable de la flotte Belle Époque à CHF 1.-.

La CGN a décidé de sortir définitivement ses deux Navibus de la flotte contemporaine. Ces bateaux ne sont plus en état de naviguer depuis décembre 2022. Les options incluaient le démantèlement ou la vente des bateaux. Cette dernière option a finalement été écartée en raison du manque d'acheteurs et de leur très faible valeur vénale. Le « Coppet », a fait l'objet d'un amortissement extraordinaire dans les comptes 2022 correspondant à la valeur comptable résiduelle de KCHF 1 098 et le « Genève » en 2023 pour KCHF 1 132. Le démantèlement a coûté KCHF 69 pour deux bateaux.

Sans ces amortissements extraordinaires, la charge d'amortissement ordinaire en 2023 est en très légère baisse et passe de KCHF 2 421 en 2022 à KCHF 2 195 en 2023.

12. FRAIS FINANCIERS

Ce poste comprend tous les frais financiers liés au traitement des paiements de la société via ses comptes bancaires, la gestion des comptes bancaires ainsi que les commissions liées aux paiements par cartes de crédit effectués par les clients.

Les intérêts sur tous les emprunts sont inclus dans cette rubrique. La valeur nominale des dettes portant intérêts n'a pas augmenté en 2023. Le dernier emprunt privé de KCHF 18 000 étant sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, il n'y a pas eu de variation significative des charges d'intérêt en 2023.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNEXES

Obligation de garantie en faveur de tiers

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de CGN SA de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du Groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du Groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du Groupe.

Analyse des risques

Dès 2008, le Conseil d'administration a donné mandat à la Direction d'implémenter un Système de Contrôle Interne (SCI) au sein de la CGN. Le SCI mis en place a permis de couvrir les aspects légaux prévus par le Code des Obligations ainsi qu'établir un contrôle systématique sur les risques importants de l'entreprise.

Au début de 2022, après revue des éléments mis en œuvre par la Direction de l'entreprise, le Comité Finances & Risques du Conseil d'administration a conclu que le Système de Contrôle Interne nécessite une mise à jour. Un groupe de travail a été créé au sens du Comité Finances & Risques.

En 2023, Le groupe de travail a délivré un projet d'actualisation du système de contrôle interne. Compte tenu de la complexité et des spécificités de l'activité de la CGN, le Comité Finances & Risques a fait recours à un consultant externe Loyco SA pour finaliser le projet courant 2024.

Procédures et événements importants en cours à la clôture des comptes

À la suite du contrôle TVA réalisé en mars 2019 au sein du Groupe, l'Administration fédérale des contributions (AFC) conteste deux éléments relatifs à la comptabilisation de la répartition de la TVA entre la Suisse et la France d'une part, ainsi que l'absence de TVA sur les subventions françaises. La CGN conteste cette position mais a tout de même provisionné un montant de KCHF 517 pour une partie des risques concernant les périodes de 2018 à 2023 (y.c. KCHF 150 supplémentaires dans les comptes 2023). La période de contrôle 2014-2017 a, quant à elle, été payée et comptabilisée en 2019 déjà pour un montant de KCHF 492, intérêts compris, sous réserve de l'issue du recours engagé.

Contrats d'importance en cours

Dans le cadre du projet d'acquisition de deux nouveaux bateaux NAVIEXPRESS, un contrat de construction des bateaux a été signé entre CGN SA et l'entreprise Shiptec AG en 2020. CGN SA a obtenu la propriété du premier navire le 01.01.2024.

Dans le cadre du projet de rénovation du bateau « Rhône », trois conventions spécifiques ont été établies entre CGN Belle Époque SA et le Canton de Vaud (DIRH), CGN Belle Époque SA et les autres sociétés du Groupe CGN, et enfin entre CGN Belle Époque SA et l'ABVL.

Un contrat de prestations avec le Canton de Genève couvrant la période de 6 ans, soit de 2019 à 2024, a été signé en 2018.

Les prestations de service de restauration sont assurées depuis 2023 par le partenaire Fine Fourchette au fil de l'eau Sàrl. Un contrat de mandat de prestation a été conclu pour la période allant allant du 01.04.2023 au 31.12.2028.

Litiges en cours

Aucun litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de création d'une provision dans les comptes 2023 du Groupe CGN.

RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

2022		2023		ACTIONNAIRES
ACTIONS	% TOTAL	ACTIONS	% TOTAL	
294 030	37.02	294 030	37.02	État de Vaud
177 238	22.32	177 238	22.32	ABVL/Pro Vapore
119 145	15.00	119 145	15.00	État de Genève
32 602	4.11	32 602	4.11	État Valaisan
11 632	1.46	11 632	1.46	Commune de Lausanne
10 000	1.26	10 000	1.26	Sandoz FF Holding SA
8 000	1.01	8 000	1.01	Banque Cantonale Vaudoise
8 000	1.01	8 000	1.01	Landolt A.
7 007	0.88	7 007	0.88	Hôtellerie Vaudoise
6 729	0.85	6 729	0.85	Ville de Genève
5 000	0.63	5 000	0.63	Biotonus Clinique Bon-Port
4 162	0.52	4 162	0.52	Commune de Montreux
3 999	0.50	3 999	0.50	Bemido SA
3 835	0.48	3 835	0.48	Commune de Vevey
3 000	0.38	3 000	0.38	May Peter Michael
2 665	0.34	2 665	0.34	De Picciotto G.
2 500	0.31	2 500	0.31	Conseil du Léman
2 415	0.30	2 415	0.30	Commune de Morges
2 145	0.27	2 145	0.27	Commune de Coppet
2 059	0.26	2 059	0.26	Oesch K.
1 700	0.21	1 900	0.24	Zubler A.
1 400	0.18	1 700	0.21	Patek Philippe SA
1 300	0.16	1 300	0.16	DSR
1 200	0.15	1 200	0.15	Menoudakos J.
808	0.10	1 000	0.13	H-S International AG
1 000	0.13	1 000	0.13	Lombard T. / LODH
853	0.11	853	0.11	Commune de La Tour-de-Peilz
700	0.09	700	0.09	Retraites Populaires
643	0.08	643	0.08	Pictet C-H.
574	0.07	574	0.07	Ville de Nyon
565	0.07	565	0.07	Commune de Bourg-en-Lavaux
550	0.07	550	0.07	Landolt F.
515	0.06	515	0.06	Fauchier T.
500	0.06	500	0.06	Mirabaud & Cie
422	0.05	422	0.05	Demole G.
118	0.01	412	0.05	Bondpartners SA
0	0.00	400	0.05	Binggeli A.
336	0.04	386	0.05	Baschy M.-A.
380	0.05	380	0.05	Commune de Saint-Sulpice
369	0.05	369	0.05	Commune de Rolle
359	0.05	359	0.05	Commune de St-Prex
354	0.04	354	0.04	Commune de Villeneuve
1 238	0.16	96	0.01	Rivendell Holding SA
72 150	9.08	71 856	9.05	AUTRES PORTEURS
794 197	100.00	794 197	100.00	TOTAL

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023**R A P P O R T**

de l'Organe de révision sur les comptes consolidés à
l'Assemblée générale des Actionnaires du
GROUPE CGN SA – Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du **GROUPE CGN SA**, et de ses filiales, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés et de notre rapport correspondant. Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 29 mai 2024
LBO/FTS/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire


Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

**GROUPE
CGN SA**





GROUPE CGN SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF

	31.12.2023 en CHF	31.12.2022 en CHF
A ACTIF CIRCULANT	0	0
1 Trésorerie	0	0
1.1 Liquidités	0	0
2 Autres créances	0	0
2.1 Débiteurs sociétés du Groupe	0	0
B ACTIF IMMOBILISÉ		
1 Immobilisations financières	19 854 925	19 854 925
1.1 Participation CGN SA	100 000	100 000
1.2 Participation CGN Belle Époque SA	19 754 925	19 754 925
TOTAL ACTIF	19 854 925	19 854 925

PASSIF

	31.12.2023 en CHF	31.12.2022 en CHF
A CAPITAUX ÉTRANGERS	0	0
1 Capitaux étrangers à court terme	0	0
1.1 Créanciers sociétés du Groupe	0	0
B CAPITAUX PROPRES	19 854 925	19 854 925
1 Capital-actions	19 854 925	19 854 925
2 Réserve légale issue du bénéfice	0	0
3 Réserve facultative issue du bénéfice	0	0
TOTAL PASSIF	19 854 925	19 854 925

GROUPE CGN SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

PRODUITS	2023 en CHF	VARIATION en %	2022 en CHF
Produits sociétés du Groupe	131 668	133%	56 478
TOTAL DES PRODUITS	131 668	133%	56 478
CHARGES			
A DÉPENSES GÉNÉRALES	101 690	63%	62 500
1. Organe de gouvernance	87 920	71%	51 500
2. Organe de révision	13 750	25%	11 000
3. Autres mandataires	20	NA	0
B FRAIS FINANCIERS	2 160	-35%	3 320
C IMPÔTS	27 818	NA	-9 343
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	131 668	133%	56 478
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0	NA	0

NA = ratio non applicable

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2023

	2023 CHF	2022 CHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	0	0
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	0	0
Variation créances	0	0
Variation fournisseurs	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement	0	0
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	0	0
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉSIGNIFICATIONS		
Augmentations (-)/diminutions(+) des actifs immobilisés et travaux en cours	0	0
Flux de fonds relatifs aux investissements et aux désinvestissements	0	0
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation du capital	0	0
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	0	0
FLUX DE FONDS NET	0	0
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	0	0
Variation des disponibilités	0	0
Disponibilités nettes au 31 décembre	0	0

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2012, l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA à la suite de sa restructuration est devenue Groupe CGN SA. La même année, la création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée. Tous les actifs et passifs du Groupe CGN SA ont été transférés à CGN SA, à l'exception des huit bateaux à roues à aubes. Ces derniers ont été transférés à CGN Belle Époque SA.

Groupe CGN SA est une société anonyme ayant son siège à Lausanne. La compagnie ne comprend aucun employé.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

1. Débiteurs / Créanciers sociétés du groupe

Au 31 décembre 2023, Groupe CGN SA n'a ni dette ni créance envers les autres sociétés du groupe.

2. Immobilisations financières

Les sociétés CGN SA ainsi que CGN Belle Époque SA sont toutes deux détenues à 100% par Groupe CGN SA. Leur siège social est à Lausanne.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée en 2012 par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA. Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 1^{er} janvier 2012 (valeur de clôture au 31 décembre 2011 après assainissement financier).

La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Nous avons renoncé à effectuer une réévaluation de la valeur de ces participations au 31 décembre 2023, partant du principe que celle-ci n'a pas été modifiée.

3. Structure du capital propre

Le montant du capital-actions au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 19 854'925.- soit 794'197 actions d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune.

4. Actionnaires importants

Se référer au tableau de répartition du capital-actions du rapport consolidé Groupe CGN.

5. Produits sociétés du groupe

L'ensemble des frais d'exploitation de Groupe CGN SA est refacturé à CGN SA sous forme d'honoraires de gestion. Le résultat comptable de Groupe CGN SA qui en découle est nul.

6. Dépenses générales

Le poste « Organe de gouvernance » comprend les honoraires (jetons de présence, suivi de mandats et frais) de membres du Conseil d'administration de Groupe CGN SA.

7. Impôts

Groupe CGN SA, par ses activités de société de participations, n'est pas exonérée d'impôts sur le bénéfice et capital.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNEXES

Obligation de garantie en faveur de tiers

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de la CGN de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du Groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du Groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du Groupe.

Contrats d'importance en cours

Dans le cadre du projet de rénovation du bateau « Rhône », trois conventions spécifiques ont été établies entre CGN Belle Époque SA et le Canton de Vaud (DIRH), CGN Belle Époque SA et les autres sociétés du Groupe CGN, et enfin entre CGN Belle Époque SA et l'ABVL.

Aucun contrat d'importance prenant effet en 2023 n'a été signé en 2023.

Litiges en cours

Aucun litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de création d'une provision dans les comptes 2023 de Groupe CGN SA.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2023

RAPPORT

de l'Organe de révision sur les comptes annuels à
l'Assemblée générale des Actionnaires du
GROUPE CGN SA – Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **GROUPE CGN SA**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2023

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste

Responsabilités de l'Organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2023



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du résultat au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 29 mai 2024
LBO/FTS/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire


Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR



CGN SA
AV. DE RHODANIE 17
CASE POSTALE 390
CH-1001 LAUSANNE
DIRECTION@CGN.CH
CGN.CH

© Photos : Sébastien Tavares Gomes